

Commission

de

l' Administration générale,

départementale

et

communale

Procès-verbaux

des

Séances -

Année 1936
(Suite)



14^e séance
mercredi 5 août 1936.

La séance est ouverte à deux heures quinze minutes sous la présidence de M. Henri Merlin.

13 sénateurs sont présents.

Commune de Solterre
(Loiret)

M. Brasseur donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à rattacher au canton de Montargis (département du Loiret) la commune de Solterre qui dépend actuellement du canton de Châtillon-Coligny, n. 597, 1936.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Projet de loi concernant
les mises à la retraite

M. Maulion, rapporteur, expose l'économie générale du projet de loi adopté par la Chambre des Députés, concernant les mises à la retraite par ancienneté, n. 607, 1936.

Il rappelle les différentes lois en vigueur et indique les modifications qu'il propose d'apporter au projet.

Les points principaux concernent : la limite d'âge, l'établissement d'une période transitoire, la situation des pères de familles nombreuses et certaines compensations.

(Il est ensuite procédé à un échange d'observations entre MM. Brasseur, Millès-Lacroix, le Président et Maulion, rapporteur.)

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,

Le Secrétaire

15^e séance
jeudi 6 août 1936.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Projet de loi concernant
les mises à la retraite

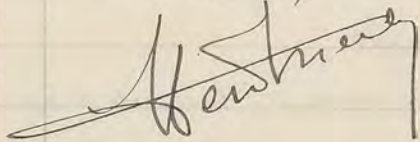
(M. Babaud-Lacroix, rapporteur, pour avis, de la commission des
finances et M. Lisbonne rapporteur pour avis de la commission de l'enseigne-
ment assistant à la séance.)

M. Maullion donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté
par la Chambre des Députés, concernant les mises à la retraite par
ancienneté n° 607, 1936.

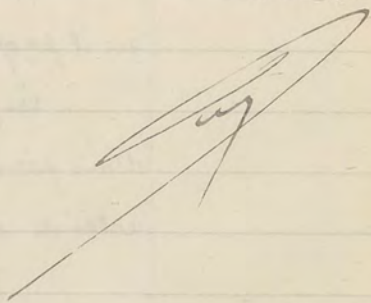
(Après un échange d'observations, les conclusions du rapport
sont adoptées.)

La séance est levée à quatre heures

Le Président,



Le Secrétaire



16^e séance
mardi 11 août 1936.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Menlin.

10 sénateurs sont présents.

Deuxième session ordinaire
de 1936 des conseils
généraux

M. Brasseur donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à retarder la date de la deuxième session ordinaire de 1936 des conseils généraux, n° 713, 1936.

(Après un échange d'observations, les conclusions du rapport sont adoptées.)

Mises à la retraite
par ancienneté

M. Maulion, rapporteur, communique à la Commission les amendements au projet de loi adopté par la Chambre des députés, concernant les mises à la retraite par ancienneté, n° 607 et 698, 1936.

Il donne son opinion sur chacun d'eux.

(La Commission adopte ses conclusions.)

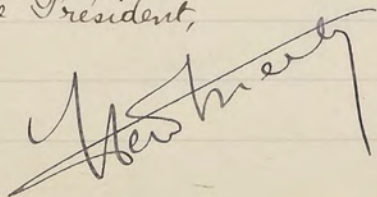
Commissions paritaires
départementales

M. Serlin expose l'économie générale de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés ayant pour but d'assurer le fonctionnement des commissions paritaires départementales chargées d'assurer au personnel des communes des salaires en rapport avec les nécessités de la vie. n° 743, 1936.

Après un échange d'observations, la Commission décide d'attendre des renseignements sur les décisions gouvernementales concernant l'aide à apporter aux départements et aux communes.

La séance est levée à trois heures.

Le Président,



Le Secrétaire,



17^e séance
jeudi 13 août 1936.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

9 sénateurs sont présents.

Mises à la retraite
par ancienneté

M. Maulion, rapporteur, expose les modifications apportées
par la Chambre des Députés, ^{au projet de loi} tendant concernant les mises à la retraite par
ancienneté n° 607 et 698, 1936.

(M. Lisbonne, rapporteur, pour avis, de la commission de législation, civile et
criminelle, assiste à la séance)

Sur la proposition de M. le rapporteur la Commission décide de maintenir
le stade de 67 ans à l'article premier et, à l'article 2, 70 ans pour les juges
de paix, le cours d'appel et les tribunaux.

Une nouvelle rédaction est présentée à l'article 7.

Commune de Chanteloup
(Ille-et-Vilaine)

M. Gallet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la
Chambre des Députés, tendant à ~~attacher au canton d'Avranches la commune de~~
~~Chanteloup, qui dépend actuellement du canton d'Isigny (département de la Manche),~~
~~n° 741, 1936.~~ distraire de la commune de Chanteloup (Ille et
Vilaine) la section du Petit-Fougeray, pour l'ériger en commune distincte n° 193,
1936

(Après un échange d'observations, les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à midi dix minutes.

Le Président
Henri Merlin

Le Secrétaire
Lucien

18^e séance
mardi 29 septembre 1936.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Gallet.

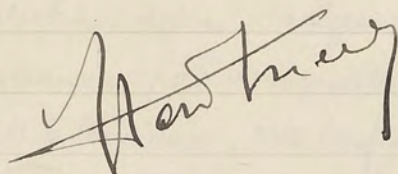
Projet de loi monétaire M. le Président signale à la Commission les articles 15 et 25 du
projet de loi monétaire adopté par la Chambre des députés n° 827, 1936
Les articles concernant les départements et les communes.

M. Loucoureux et Maulion font observer que ces articles ont été
modifiés.

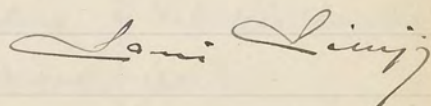
Faute de texte, la Commission décide de surseoir.

La séance est levée à deux heures vingt cinq minutes.

Le Président,



Le Secrétaire



19^e séance
jeudi 5 novembre 1936.

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

13 sénateurs sont présents

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Jean Durand.

Communications

M. le Président communique la correspondance échangée avec M. Vincent Auriol ministre des finances concernant le décret sur la suppression et la réglementation des cumuls.

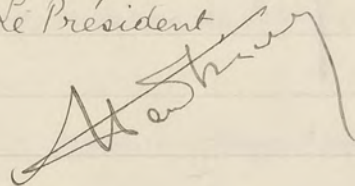
Réforme des finances
départementales et
communales.

La Commission procède à l'échange d'observations sur le projet de loi relatif aux premières mesures de réforme des finances départementales et communales. n° 846, 1936.

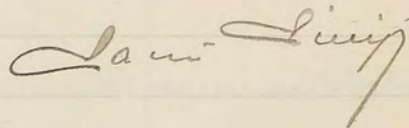
M. Gruille est désigné comme rapporteur pour avis.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président



Le Secrétaire,



20^e séance
lundi 9 novembre 1936.

La séance est ouverte à cinq heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

13 sénateurs sont présents.

Réforme des
finances départemen-
tales et communales.

M. Henri Queuille, rapporteur pour avis, expose l'économie générale du projet de loi adopté par la Chambre des Députés relatif aux premières mesures de réforme des finances départementales et communales, n° 846, 1936.

Les articles les plus importants concernent les dépenses de voirie, les dépenses d'assistance, l'aide aux communes pour achat de matériel d'incendie, et la conversion des emprunts.

En ce qui concerne la subvention de 110 millions accordée par l'article 1^{er} aux départements et aux communes pour l'entretien de leur voirie, les conseils généraux devraient être fixés avant la prochaine session sur la part de ce crédit qui revient à chaque collectivité puisque les éléments en fonction desquels se fera la répartition sont déjà prévus.

Il est également nécessaire de fixer le plus rapidement possible la part qui reviendra à chaque département sur le crédit de 350 millions prévu à l'article 2, destiné à alléger les charges d'assistance. Le texte de la Chambre ne détermine pas dans quelle proportion ce crédit sera réparti.

M. le Président, MM. Henry Haye, Brasseur, Paul Fleurot, Courcouaux, Millies-Lacroix, Monseron et Alfred Grand procèdent à un échange d'observations.

M. Henri Queuille, rapporteur, communique le texte proposé par la Commission des finances. Il semble que tout le crédit doit aller aux départements.

La Commission estime qu'il doit être réparti entre les départements et les communes.

M. Henri Queuille rapporteur expose que l'article 12 concernant la lutte contre l'incendie a été disjoint par la Commission des finances qui tient à respecter le principe de l'universalité des dépenses et de la non-

spécialisation des recettes.

M. le Président demande que l'article soit ~~maintenu~~ maintenu

M. Millès-Lacroix déposera un amendement permettant de conserver tout au moins le bénéfice du crédit de 10 millions déjà prévu.

M. Queuille, rapporteur, estime que, en ce qui concerne la réduction du taux d'intérêt pour les emprunts contractés au Crédit foncier, il faut que le Gouvernement autorise les conseils généraux à faire état, dans la préparation des budgets départementaux, de la réduction qui sera accordée.

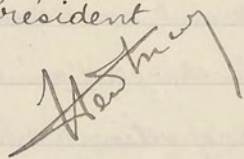
M. Maulion se propose de demander si les conseils généraux peuvent compter sur le maintien de l'allocation exceptionnelle précédemment accordée pour compenser le déficit des chemins de fer départementaux.

M. Paul Fleurot estime que les dépenses pour la défense passive doivent être mises exclusivement à la charge de l'Etat.

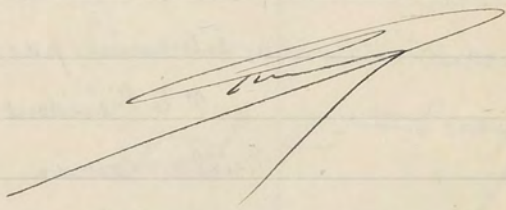
M. Roux-Freissineng demandera que la loi soit applicable à l'Algérie.

(La séance est levée à sept heures.)

Le Président



Le Secrétaire,



21^e séance
mardi 10 novembre 1936

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Réforme des finances
départementales et
communales.

M. Queuille, rapporteur pour avis du projet de loi adopté par la Chambre des Députés relatif aux premières mesures de réforme des finances départementales et communales, n° 846, 1936, rappelle, qu'à l'article 12, il faut obtenir que soit fixée dans un très bref délai, la part qui doit revenir à chaque département. Le texte de la Commission des finances ne permet pas une répartition immédiate. Il faut donc décider que la répartition sera faite sur la base des comptes d'assistance de 1934, les seuls actuellement connus. Le ministre de la santé publique est d'accord.

En ce qui concerne la répartition des crédits entre chaque département et les communes qui en font partie, le Sénat choisira entre plusieurs amendements.

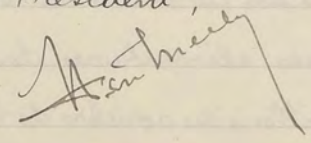
M. Fiancette rappelle que les détails techniques de l'organisation de la défense passive devaient être fixés par un règlement d'administration publique que l'on attend toujours.

M. Coucoureux appuie cette observation.

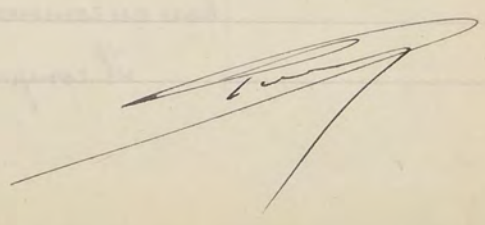
M. Fiancette regrette que la Commission de l'Administration générale n'ait eu à présenter qu'un avis sur le projet. A la Chambre des députés, la Commission de l'Administration générale s'était prononcée sur le fond.

(La séance est levée à trois heures quarante cinq minutes.)

Le Président,



Le Secrétaire,



22^e séance
mercredi 2 décembre 1936

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

17 sénateurs sont présents.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Jean Amat et Blanc nouvellement élus membres de la Commission.

Nomination de
rapporteurs

La Commission nomme:

M. Eugène Millies-Lacroix comme rapporteur de la proposition de loi de M. Eugène Millies-Lacroix, tendant à assurer la trésorerie des départements, des communes, des établissements hospitaliers et des offices d'habitations à bon marché, n° 658, 1936;

M. Coucoureux comme rapporteur de la proposition de loi de M. Cambou-lives tendant à diviser en deux communes distinctes la commune d'Ambriès (Tarn) n° 848, 1936.

Réforme des finances de la
ville de Paris et du départe-
ment de la Seine.

M. le Président communique une lettre de M. le ministre de l'intérieur et de M. le secrétaire général de la Présidence du Sénat demandant à la Commission de désigner un de ses membres pour faire partie de la Commission instituée pour préparer la réforme des finances de la ville de Paris et du département de la Seine.

La Commission désigne M. Braneau.

Réglementation des
Halles centrales

M. Maulion, rapporteur, explique comment se présente la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à modifier le paragraphe 2 de l'article 1^{er} de la loi du 11 juin 1896, portant réglementation des Halles centrales de Paris, n° 399, 1936.

Le marché des Halles a un caractère national: les prix servent de base au commerce des denrées alimentaires dans le pays.

Il comprend: les pavillons au nombre de 10, le carreau s'est-à-dire

la voie publique, et, autour, le marché libre, magasins de vente en gros, demi gros et commissionnaires

M. le rapporteur analyse les textes qui régissent la matière: la loi du 11 juin 1896, les deux décrets du 8 octobre 1907 et du 17 novembre 1925, des ordonnances du préfet de la Seine, un arrêté du préfet de police.

Il expose ensuite ce qui se passe en réalité

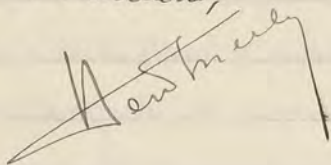
Il conclut que le marché n'est pas surveillé.

M. le Président félicite M. Maclion de son exposé.

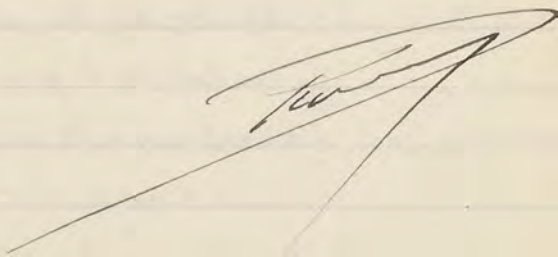
(La Commission renvoie ensuite la discussion à la prochaine séance.)

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

A stylized signature in dark ink, appearing to read 'A. Maclion'.

Le Secrétaire,

A stylized signature in dark ink, appearing to read 'P. Maclion'.

23^e séance
mercredi 9 décembre 1936

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

13 sénateurs sont présents.

M. le Président communique une lettre de M. Linjier démissionnaire par suite de son élection à la Commission des finances.

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne:

M. Merlin comme rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à créer dans les départements une commission de perfectionnement de l'outillage national n° 855, 1936;

M. Henri Merlin comme rapporteur du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à rattacher à la commune de Mayras (canton de Rignac, département de l'Aveyron) la section de Buene qui dépend actuellement de la commune de Clairvaux (canton de Marcillac, même département) n° 93, 1932.

Règlementation
des Halles centrales.

La Commission continue l'examen de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article 1^{er} de la loi du 11 juin 1896, portant réglementation des Halles centrales de Paris, n° 399, 1935

M. Maulion rapporteur lit l'article unique de la proposition

On peut admettre les approvisionneurs à la condition qu'ils soient propriétaires de la marchandise qu'ils vendent. Il faut éviter que les approvisionneurs vendent à la commission. Ils devront prouver qu'ils ont payé.

A la demande de M. Monseron, M. Maulion rapporteur précise que, dans la pratique, l'approvisionneur reçoit la marchandise n'importe comment et la paie après avoir fait la moyenne.

M. Henry-Haye demande que l'on protège les maraîchers, les

producteurs qui apportent leurs légumes par camions et ne peuvent pas les vendre. L'administration n'agit pas avec la diligence nécessaire. Il est nécessaire d'aboutir rapidement.

M. Serlin demande si la catégorie des expéditeurs est nécessaire.

M. Maulion, rapporteur, répond que les gouvernements successifs ont admis la nécessité des approvisionneurs sur le carreau forain.

M. Brasseur estime que l'approvisionneur est le contre-poids nécessaire.

(La Commission accepte la présence des approvisionneurs.)

M. Maulion, rapporteur, expose que 40 ans après l'loi de 1876, deux pavillons sont encore consacrés à la vente au détail, de sorte que les mandataires ne peuvent pas abriter leurs marchandises.

Il propose que, dans un délai de deux ans, les pavillons devront être rendus aux Halles centrales. La ville de Paris pourra faire les aménagements nécessaires; elle pourra distribuer des places dans les autres marchés.

M. Reboul dit que beaucoup de ménagères vont aux Halles acheter au détail.

M. Maulion, rapporteur, répond, que la ville de Paris prendra les dispositions nécessaires.

(La proposition de M. Maulion est adoptée.)

M. Maulion, rapporteur, rappelle que le texte de la Chambre a ouvert le marché aux horticulteurs de fleurs et plantes coupées. Il expose l'affaire du palais de la fleur. Il propose que les fleuristes soient logés dans le sous-sol des pavillons 1 et 2.

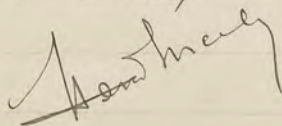
M. Brasseur appuie ces conclusions. La fleur est vendue aux Halles depuis 1848.

(La proposition de M. le rapporteur est adoptée.)

(La Commission renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.)

(La séance est levée à quatre heures.)

Le Président,



Le Secrétaire,



24^e séance
jeudi 10 décembre 1936

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

6 sénateurs sont présents.

Règlementation des
Halles centrales.

La Commission continue l'examen de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 11 juin 1896 portant réglementation des Halles centrales de Paris, n° 399, 1935.

M. Maulion, rapporteur, montre les inconvénients du marché libre autour des Halles.

Il faudrait exiger que les marchandises soient expédiées directement des pays de production.

Les registres devront être tenus en double pour permettre le contrôle.

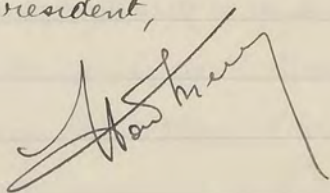
M. Maulion, rapporteur préconise un organisme de contrôle sous l'autorité directe du ministre de l'intérieur, qui prendra tous les arrêtés nécessaires, - et un organisme consultatif interprofessionnel.

(Ces conclusions sont adoptées après un échange d'observations.)

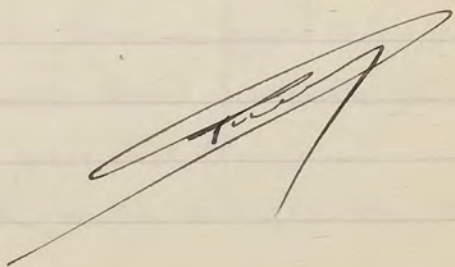
(La Commission nomme une sous-commission composée de MM. Henri Merlin, Maulion, Brasseur et Serlin, chargée de recevoir les explications des intéressés.)

La séance est levée à trois heures.

Le Président,



Le Secrétaire,



25^e séance
lundi 28 décembre 1936.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

8 sénateurs sont présents

Budget de
l'exercice 1937.

La Commission procède à un échange d'observations sur les articles de la loi de finances du projet de loi adopté par la Chambre des Députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1937 n° 902 et 906, 1936, qui concernent plus particulièrement les communes et les départements.

M. Millies-Lacroix signale les articles 2 ter a' 2^e série, 65 bis, 78 bis, 90

M. Brasseur et Millies-Lacroix développent des amendements concernant la création d'un fonds d'amortissement des emprunts d'électrification.

M. Queuille présente des objections.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,

Henri Merlin

Le Secrétaire

[Signature]

COMMISSION de l'Administration générale, départementale
et communale.

(Nommée le 2 février 1937.)

(36 membres.)

Président :

M. Henri MERLIN.

Vice-Présidents :

MM. MONSSERVIN, MAULION.

Secrétaires :

MM. Louis LINYER, J. P. RAMBAUD.

Membres :

MM.

BETOULLE.
BLANC.
BRASSEAU.
CARRÉ-BONVALET.
Bertrand CARRÈRE.
Alphonse CHAUTEMPS.
CLAMAMUS.
COUCOUREUX.
COYRARD m. le 1^{er} janvier 1938.
DEMELLIER.
DUCLAUX-MONTEIL.
FIANCETTE. Escande élu le 6 juillet 1937
FLAYELLE.
Paul FLEUROT.
GADAUD.
GARRIGOU.

MM.

Alfred GRAND m. a Paris le 3 juillet 1937
GUÉRIN.
HENRY-HAYE.
LEB UF.
Eugène MILLIÈS-LACROIX.
MIROUEL.
de MONTI DE REZÉ.
Jean PAYRAM, 29 mai 1937 a Perpignan
QUEUILLE, Pezère, élu le 15 juin 1937
Camille REBOUL. nommé ministre des Travaux publics le 22 juin 1937
des ROTOIRS.
SERLIN.
Jean TAURINES.
TURLIER.
VILLAUT-DUCHESNOIS.

— Després, nommé le 7 décembre 1937

19

Année 1937

1^{re} séance

mercredi 20 janvier 1937.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

14 sénateurs sont présents.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Jean Payra que son état de santé avait empêché de prendre part aux travaux de la Commission.

M. Jean Payra remercie.

Section de Plan-de-Cuques.

M. J. P. Rambaud donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à ériger en commune distincte la section de Plan-de-Cuques qui dépend actuellement de la commune d'Allauch, arrondissement de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, n° 864, 1936.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Nomination d'un rapporteur

La Commission désigne M. Lebaeuf comme rapporteur de la proposition de loi de M. Charles Meunier et de plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 4 de la loi du 21 mai 1836 et ayant pour but de donner aux municipalités des communes la faculté de réaliser obligatoirement le rachat d'une partie de la prestation n° 874, 1936.

Commune de Mayran.

M. Henri Merlin, rapporteur, donne lecture des conclusions d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à rattacher à la commune de Mayran (canton de Rignac, département de l'Aveyron) la section de Buene qui dépend actuellement de la commune de Clairvaux (canton de Marcellas, même département) n° 93 1932

M. Monserrein expose pourquoi une modification a été demandée
à la délimitation adoptée par la Chambre des députés.

La Commission adopte les conclusions du rapport.

Commission de
perfectionnement

M. Serlin expose l'économie d'une proposition de loi adoptée
par la Chambre des Députés tendant à créer dans les départements
une commission de perfectionnement de l'outillage national n° 855, 1936.
Son texte serait contraire à la loi du 11 août.

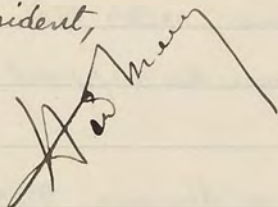
Après un échange d'observations, la Commission charge M. Serlin,
rapporteur, de demander l'avis du Gouvernement.

Communication

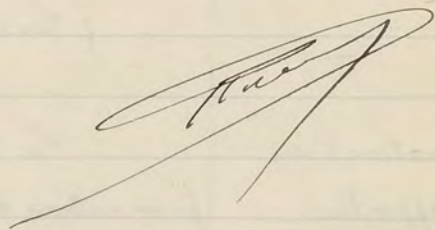
M. Maulion informe la Commission qu'il a établi un texte
de la proposition de loi portant réglementation des Halles centrales de
Paris, n° 399, 1935, et qu'il sera prêt à lire son rapport à une
prochaine séance.

La séance est levée à trois heures trois quarts.

Le Président,



Le Secrétaire



2^e séance

mercredi 3 février 1937

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Alfred Grand, président d'âge, assisté de M. des Rotours, secrétaire d'âge.

25 sénateurs sont présents.

Election du Bureau.

M. le Président propose à la Commission de réélire son bureau par acclamations :

Président : M. Henri Merlin,

Vice-présidents : MM. Monneroin
Maulion

Secrétaires : MM. Louis Linjier
J. P. Rambaud

(Le Bureau est ainsi réélu.)

M. Henri Merlin, président, prend place au fauteuil (Applaudissements)

M. le Président, au nom du bureau, remercie les membres de la Commission. Il souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission : MM. Clamamus, Guérin, Linjier, de Monti de Rezo, des Rotours et Taurines.

La Commission règle son ordre du jour. Après un échange d'observations, elle inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance la suite de la discussion de la proposition de loi portant réglementation des Halles centrales n° 399, 1935.

M. Guéville propose que M. le Président demande à la présidence du conseil des indications sur la répartition des fonds de travaux entre les différents ministères.

M. le Président suggère de faire une démarche à ce sujet avec M. Guéville

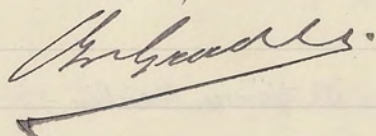
auprès de M. le Président du Conseil.

(Il en est ainsi décidé.)

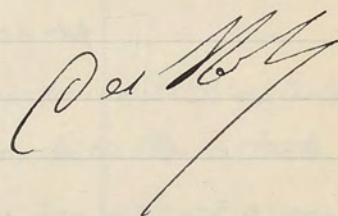
M. Queuille se demande aussi comment feront les collectivités locales qui ont mis en adjudication des projets, quand elles seront en présence de dépassements résultant de la hausse des prix.

La séance est levée à trois heures quarante cinq minutes.

Le Président,



Le Secrétaire,



3^e séance
vendredi 12 février 1937.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

13 sénateurs sont présents.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Guérin et Taurines nouvellement élus membres de la Commission.

M. Maulion remercie ses collègues qui ont bien voulu le nommer vice-président.

Communications

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Coizard en réponse à celle que la Commission avait chargée M. le Président de lui adresser.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Capron président de la Commission de l'Administration générale de la Chambre des députés demandant le dossier concernant la commune d'Ambialet (Tarn) n° 848, 1936, de la réponse qu'il lui a faite et de la lettre de M. le Président du Sénat déclarant que la Commission était régulièrement saisie du dossier.

Nomination d'un rapporteur

La Commission nomme M. Coucoureux rapporteur de la proposition de loi de M. Louis Gros tendant à la création de commissions paritaires départementales, chargées d'assurer au personnel des communes des salaires en rapport avec les nécessités de la vie, n° 19, 1937.

Proposition de loi concernant la nouvelle réglementation des Halles

M. le Président met en discussion le texte qui a été distribué, de la proposition de loi tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 11 juin 1896, portant réglementation des Halles centrales de Paris, n° 399, 1935. Il propose de réserver les 13 premiers articles sur lesquels M. le ministre de l'intérieur doit être entendu et de commencer par l'article 14.

M. Fiancette dit que pourtant ces articles découlent des précédents.

M. Maulion rapporteur répond qu'il est urgent d'arriver à une solution.

Il communique les rapports du préfet de la Seine et du préfet de police qui protestent contre la nouvelle réglementation.

Le ministre de l'intérieur sera entendu par la Commission, vendredi. M. Maulion estime que la Commission gagnerait du temps en examinant le titre II.

M. Fiancette insiste. Il n'est pas nécessaire de modifier complètement la loi de 1896. Il faut agir avec prudence. Le contrôle nouveau coûterait beaucoup. Les aménagements actuels ne prêteraient pas à la nouvelle organisation qui est prévue. La discussion des articles ne devrait pas commencer avant l'audition de M. le ministre de l'intérieur.

M. Paul Fleurot croit qu'il faut s'entourer de tous les renseignements indispensables et demande que l'on entende les préfets de la Seine et de police et, peut-être, le président du Conseil municipal de Paris.

M. le Président répond que la Commission ne peut convoquer que M. le ministre de l'intérieur qui déléguera les préfets s'il le juge utile.

M. Taurines fait observer que des articles du titre II se réfèrent à des articles précédents.

M. Clamamus estime que l'on doit consulter les intéressés.

M. Brasseur répond que la Commission a déjà entendu plusieurs fois les représentants des intéressés.

M. Reboul demande que la discussion ne soit pas ajournée.

M. Maulion, rapporteur rappelle la proposition adoptée par la Chambre des députés. La Commission doit délibérer.

M. Taurines demande alors que soient réservés les articles se référant à des articles précédents.

(Il en est ainsi décidé. La Commission commence la discussion par le titre II du cadre forain.)

M. Maulion, rapporteur donne lecture de l'article 14 concernant les fleurs et les plantes coupées. Il rappelle que d'après la loi de 1896 les fleurs ne devraient pas être vendues aux Halles. Une délibération du Conseil municipal de Paris créant un palais de la fleur n'a pas été approuvée par le Conseil d'Etat.

A la demande de M. Clamamus, M. Maulion, rapporteur, précise que

Les travaux des pavillons 1 et 2 ne seront pas terminés avant le 1^{er} janvier 1939.

M. Brasseur demande qu'au paragraphe 3 on ajoute "les feuillages". Il estime qu'il serait préférable de reprendre les dispositions des divers décrets plutôt que de les viser.

(Il en est ainsi décidé.)

M. Fiancelle précise que les pavillons en cours de construction ne seront pas prêts en 1939. Il ne faut pas astreindre la Ville de Paris à des obligations qu'elle ne pourra pas exécuter.

M. Maulion, rapporteur, rappelle dans quelles conditions avait été décidé le Palais des fleurs. Le législateur a le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement du marché.

M. Paul Fleurot estime que les fleurs devraient être éliminées des Halles.

M. Fiancelle propose de supprimer le paragraphe 3.

M. Clamamus demande si le prix des places sera rémunérateur.

M. Maulion, rapporteur, communique l'avis de la préfecture de police. Les droits de place seront moins élevés si on utilise les sous-sols.

M. Fiancelle admettrait la rédaction suivante "Les fleurs et plantes coupées ne seront reçues que dans les sous-sols des pavillons existants ou en cours de construction dans le périmètre des Halles centrales.

(L'article 14 ainsi modifié est adopté.)

M. Maulion, rapporteur, donne lecture de l'article 15 concernant les syndicats et les coopératives de production.

Sur la proposition de M. Brasseur, il est précisé qu'il s'agit de produits de la France métropolitaine ou de la France d'outre-mer.

(L'article 15 ainsi modifié est adopté.)

M. Maulion, rapporteur, donne lecture de l'article 16 concernant les approvisionneurs.

M. Taurines demande s'il ne conviendrait pas de compléter le texte par une réglementation plus sévère.

M. Maulion répond qu'il sera impossible à un approvisionneur de vendre une marchandise dont il ne sera pas propriétaire.

M. Clamamus craint que le texte soit tourné.

M. Taurines dit que le paragraphe 2 trouverait mieux sa place à l'art. 17.

M. Maulion, rapporteur, ne s'y oppose pas. Il expose le mécanisme de la vente à la moyenne. Le préfet de police reconnaît que la nouvelle disposition constitue un avantage

(L'article 16 est adopté.)

(L'article 17 est également adopté.)

A l'article 18, M. Clamamus propose "Les achats et les ventes..."

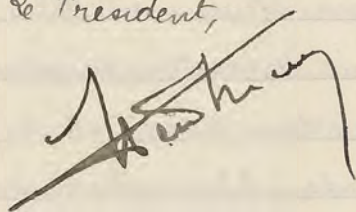
(L'article 18 ainsi modifié est adopté.)

(L'article 19 est adopté.)

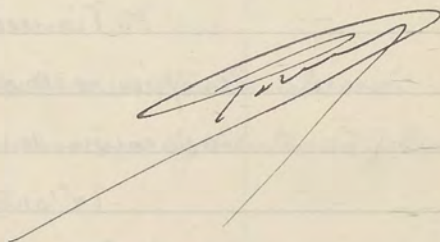
(La Commission décide de tenir sa prochaine séance vendredi 19 février à trois heures pour entendre M. le ministre de l'intérieur.)

(La séance est levée à cinq heures cinquante minutes.)

Le Président,



Le Secrétaire,



4^e séance
vendredi 19 février 1937

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

18 sénateurs sont présents.

Règlementation des
Halles centrales de Paris.

(M. Marx Dormoy, ministre de l'intérieur, assisté de M. A. Villey préfet de la Seine et de M. Langeron préfet de police, est introduit.)

M. le Président remercie M. le ministre de l'intérieur d'être venu devant la Commission et il s'excuse de céder la présidence à M. Maulion.

(M. Maulion vice-président remplace M. Henri Merlin au fauteuil de la présidence.)

La Commission entend M. le ministre de l'intérieur sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 11 juin 1896 portant réglementation des Halles centrales de Paris, n° 399, 1935.

(Voir la sténographie de cette partie de la séance.)

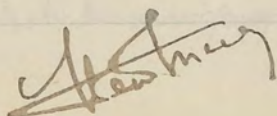
(M. le ministre, MM. les préfets se retirent.)

M. le Président estime qu'il y a intérêt à aller vite. Les approvisionneurs ne restent qu'en vertu d'un décret renouvelé tous les 3 mois. Le dernier décret expire le 31 mars 1937. Si la discussion était terminée avant cette date, le Sénat aurait fait œuvre utile.

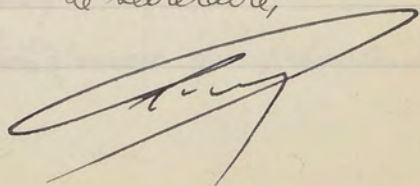
(Le Commission renvoie la suite de la délibération à la prochaine séance.)

(La séance est levée à quatre heures.)

Le Président,



Le Secrétaire,



5^e séance
mercredi 24 février 1937.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

15 sénateurs sont présents.

Réglementation des
Halles centrales de Paris.

La Commission reprend l'examen de la proposition de loi adoptée
par la Chambre des Députés, tendant à compléter le paragraphe 2 de
l'article premier de la loi du 11 juin 1896, portant réglementation des
Halles centrales de Paris, n° 399, 1935.

M. le Président propose de commencer l'examen des articles du texte
distribué d'après les directives de la Commission.

M. Garrigou est surpris que l'on ait pu prétendre qu'il n'y avait pas
urgence. Il s'agit de réorganiser les Halles pour faire cesser les abus.

M. Brasseur rappelle que M. le ministre de l'intérieur a demandé une
refonte d'ensemble afin que le problème des Halles ne soit pas séparé de
l'ensemble des denrées.

M. Clamamus dit que le ministre n'est partisan ni du statu quo ni
du texte de la Commission. Il laisserait aux préfets les attributions qu'ils
tiennent de la loi de 1896 en attendant que des projets s'élaborent. Ne serait-il
pas préférable d'établir un projet en collaboration plutôt que d'aller à un échec ?

M. Serlin rappelle que le décret expire le 31 mars.

M. le Président propose d'examiner les articles.

M. Maulion, rapporteur, dit que le ministre de l'agriculture a la
pensée de mettre la main sur les Halles. Le parti socialiste élabore une proposition
de réorganisation. M. le rapporteur insiste pour que la Commission, qui travaille
depuis 18 mois, discute les articles.

(La Commission consultée, décide d'examiner les articles.)

Lecture est donnée de l'article 1^{er}.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés.

M. Paul Fleurot demande quelle différence il y aura entre le Comité supé-
rieur qui sera créé et la Commission supérieure des Halles.

M. Maulion, rapporteur, montre la différence de composition.

M. Fiancelle estime que l'on déposera les représentants de la population parisienne du pouvoir de décision. Il demande que les deux derniers paragraphes de l'article premier soient réservés.

M. Clamamus trouve que le Comité supérieur aura une autorité en contradiction avec la gestion de la ville de Paris.

M. Brasseur propose de supprimer la Commission supérieure des Halles centrales en ajoutant : "L'article 9 de la loi du 11 juin 1896 est abrogé".

M. Maulion expose que ce ne serait pas la première fois qu'un service d'Etat serait logé dans des bâtiments municipaux. C'est le cas de la gendarmerie. Il accepte l'amendement de M. Brasseur.

M. Paul Fleurot demande si l'Etat paiera les fonctionnaires municipaux en service aux Halles.

M. Millies-Lacroix dit qu'il faut séparer la régie financière du fonctionnement commercial.

M. Serlin cite l'exemple des entrepôts de douane installés dans des bâtiments municipaux.

M. Clamamus dit que la ville de Paris ne se trouvera gênée par ces textes.

M. Maulion, rapporteur, répond que le législateur intervient dans le marché des Halles centrales d'après la loi de 1896.

M. Fiancelle demande que le paragraphe 3 soit étudié à nouveau.

M. Millies-Lacroix estime que ce texte peut être voté.

M. Garrigou appuie cette observation.

M. Paul Fleurot appuie la demande de M. Fiancelle.

M. Maulion, rapporteur, rappelle que le texte est distribué depuis 3 semaines.

(Après un échange d'observations, les deux derniers paragraphes de l'article 1^{er} sont réservés.)

Lecture est donnée de l'article 2.

M. Fiancelle trouve que le principe du comité supérieur est excellent. Il propose d'ajouter 3 représentants de la ville de Paris et 3 représentants de la banlieue.

(Les deux premiers alinéas sont adoptés.)

M. Brasseur propose de rédiger ainsi l'alinéa suivant : "du représentant

du ministre de l'agriculture, vice-président de droit."

(Cet amendement est adopté.)

M. Clamamus propose à l'alinéa suivant : "du représentant du ministre du commerce vice-président."

(Cet amendement n'est pas adopté.)

M. Maulion rapporteur rappelle que la commission supérieure des Halles n'a aucun pouvoir de décision. Au contraire, le Comité supérieur est un organe d'administration, de direction, de décision. Il n'est pas possible d'y admettre des représentants des populations.

M. Clamamus appuie la demande de M. Fiancello.

M. Garrigou demande que les chambres d'agriculture et les chambres de commerce soient représentées.

M. Maulion rapporteur rappelle que le Comité supérieur ne prendra des décisions en vertu d'une délégation du ministre de l'intérieur. On ne voit pas des conseillers municipaux ou des conseillers généraux investis d'une telle délégation.

M. Paul Fleurot n'est pas convaincu. Les décisions pourraient être en contradiction avec les intérêts de la ville de Paris. Il faut au comité des représentants élus de l'agglomération parisienne.

M. Millès-Lacroix estime que la ville de Paris doit avoir un représentant pour éclairer l'assemblée municipale. Il propose d'ajouter : "un représentant désigné par le conseil municipal de la ville de Paris."

M. Maulion rapporteur rappelle l'article 8 de la loi de 1896.

M. Fiancello se rallie à la rédaction suivante : "un représentant de la ville de Paris et un représentant du conseil général de la Seine"

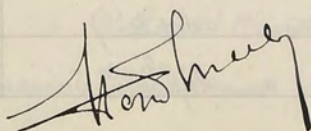
(L'amendement mis aux voix n'est pas adopté.)

(Le dernier alinéa est adopté.)

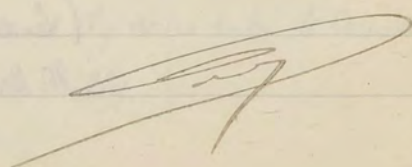
(La Commission renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.)

La séance est levée à cinq heures dix minutes.

Le Président :



Le Secrétaire :



6^e séance
mardi 2 mars 1937.

La séance est ouverte à quatre heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents. Excusés : MM. Maulion, et Fianetto.

Proposition de loi sur
les commissions paritaires

M. le Président appelle la commission à délibérer sur la proposition de loi de M. Louis Gros tendant à la création de commissions paritaires départementales, chargées d'assurer au personnel des communes des salaires en rapport avec les nécessités de la vie. n° 19, 1937.

M. Coucoureux, rapporteur expose l'économie générale de la proposition de loi.

A l'article 1^{er}, MM. Brasseur et Serlin font présumer que les délégués devront exercer leurs fonctions dans les communes du département.

A l'article 2, M. le Président estime que le même régime ne peut s'appliquer aux grandes et aux petites communes.

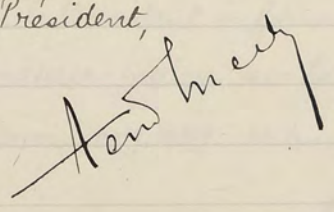
Après un échange d'observations entre MM. Clamannus, Monservin, des Rotours, Taurines et Coucoureux, rapporteur, la Commission divise les communes comme l'article 10 de la loi du 5 avril 1884.

(L'alinéa 3^e de l'article 2 est supprimé sur la proposition de M. Brasseur combattue par M. Clamannus.)

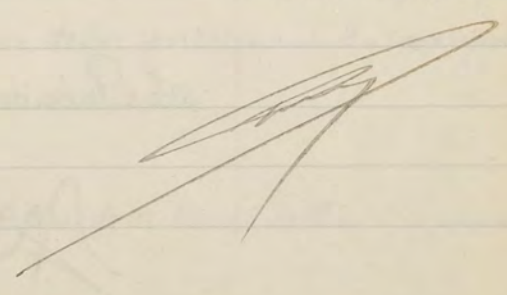
L'article 3 est adopté avec la rédaction proposée par M. Coucoureux, rapporteur.

La séance est levée à six heures quarante cinq minutes.

Le Président,



Le Secrétaire,



7^e séance
vendredi 5 mars 1937

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

10 sénateurs sont présents.

Règlementation des
Halles centrales de Paris

La Commission reprend l'examen de la proposition de loi adoptée par
la Chambre des députés, tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article 1^{er}
de la loi du 11 juin 1896 portant réglementation des Halles centrales de Paris
n° 399, 1935

Après un échange d'observations entre MM. Merlin, Clamamus, Taurines
et Maulion, rapporteur, l'article 3 est adopté.

L'article 4 est adopté.

L'article 5 est adopté avec un amendement de M. Clamamus qui ajoute "les
fleurs, feuillages et plantes coupées".

(Les articles 6 à 13 sont adoptés.)

La Commission avait adopté les articles 14 à 19.

Les articles 20 à 23 sont adoptés.

Après un échange d'observations entre MM. Clamamus, Maulion, rapporteur,
Garrigou, la Commission adopte à l'article 24 un amendement de M. Paul Fleuret
qui ajoute les mots: "après avis du Conseil municipal de Paris."

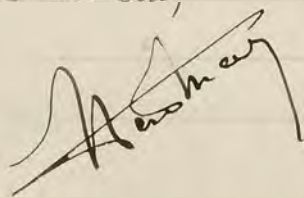
Les articles 25 à 48 sont ensuite adoptés.

L'ensemble de la proposition de loi est adopté.

(La Commission autorise M. Maulion à déposer son rapport.)

La séance est levée à cinq heures quarante cinq minutes.

Le Président,



Le Secrétaire,



8^e séance

mercredi 17 mars 1937

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.
11 sénateurs sont présents.

Excusé: M. Coucoureux.

Rachat d'une partie
de la prestation

M. Lebauf donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi de M. Charles Meunier tendant à modifier l'article 4 de la loi du 21 mai 1836 et ayant pour but de donner aux municipalités des communes la faculté de réaliser obligatoirement le rachat d'une partie de la prestation n° 874, 1936.

(Après un échange d'observations entre MM. des Rotours, Millies-Lacroix et Berlin, les conclusions du rapport sont adoptées avec une modification proposée par M. le Président.)

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne :

M. des Rotours comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des Députés abrogeant les paragraphes 18 et 19 de l'article 5 du décret-loi du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative n° 105, 1937;

M. Coucoureux comme rapporteur du projet de loi portant autorisation pour le département et les communes des Landes de souscrire aux actions d'une Société minière n° 108, 1937.

M. Millies-Lacroix expose l'économie générale de ce projet de loi et demande à la Commission de statuer rapidement.

Commissions paritaires

M. le Président informe la Commission de la réunion du groupe des sénateurs maires sur la proposition de loi concernant les commissions paritaires n° 9, 1937 et annonce des amendements.

Communication

M. le Président communique une lettre de M. Henri Sellier l'informant

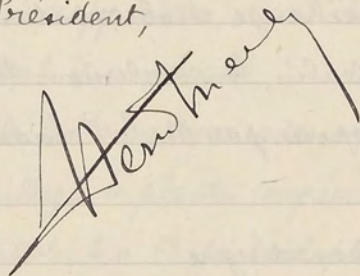
que la Chambre des députés adoptera un projet de loi tendant à compléter l'article 88 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 12 mars 1930, au moyen de l'insertion de dispositions nouvelles relatives au statut du personnel des communes du département de la Seine. n° 180, 1937

La Commission décide de statuer quand elle sera saisie.

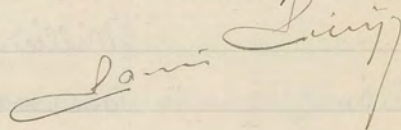
La Commission décide de se réunir jeudi 18 mars à deux heures et demie.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,

A stylized, cursive signature in dark ink, likely belonging to the President of the commission.

Le secrétaire,

A cursive signature in dark ink, likely belonging to the Secretary of the commission.

9^e séance
jeudi 18 mars 1937

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

6 sénateurs sont présents.

Souscription d'actions à
une société minière

M. Coucoureux donne connaissance d'un rapport sur le projet de loi portant autorisation pour le département et les communes des Landes de souscrire aux actions d'une société minière, n° 108, 1937.

M. Eugène Millies Lacroix appuie les conclusions du rapporteur.

(Après un échange d'observations, ces conclusions sont adoptées.)

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,

Henri Merlin

Le Secrétaire

Louis Luing

10^e séance
vendredi 19 mars 1937

La séance est ouverte à quatre heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Statut du personnel
des communes de la
Seine

M. Coucoureux donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'article 88 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 12 mars 1930, au moyen de l'insertion de dispositions nouvelles relatives au statut du personnel des communes du département de la Seine n° 180, 1937.

(Après un échange d'observations, les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à cinq heures un quart.

Le Président,

A. Merlin

Le Secrétaire,

Louis Ligny

11^e séance
mardi 23 mars 1937.

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Simplification de la gestion
financière du ministère de la
santé publique

(M. Henri Sellier, ministre de la santé publique est introduit.)

M. Henri Sellier, ministre de la santé publique expose l'économie générale du projet de loi adopté par la Chambre des Députés ayant pour but la simplification de la gestion financière et administrative du ministère de la santé publique n° 200, 1937.

A la demande de M. Brasseur, rapporteur et de M. Queuille, il donne diverses précisions.

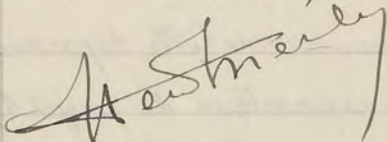
(M. Henri Sellier, ministre de la santé publique se retire.)

M. Brasseur, rapporteur, donne connaissance de son rapport et conclut à l'adoption du projet.

(Après un échange d'observations entre MM. Queuille, Lebœuf, Brasseur, rapporteur, Monnerois et Coucoureux, les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,



Le Secrétaire,



12^e séance
mercredi 28 avril 1937

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

11 sénateurs sont présents.

Commissions paritaires
départementales

M. Coucoureux donne lecture d'un rapport supplémentaire sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés tendant à la création de commissions paritaires départementales chargées d'assurer au personnel des communes des salaires en rapport avec les ressources de la vie n° 743, 1936. et 19, 1937

M. Clamamus fait observer que si l'Etat refuse de participer, la loi sera inopérante. Il demande que l'Algérie soit soumise à la loi.

M. Coucoureux, rapporteur, répond que la Commission a déjà exclu l'Algérie de l'application de la loi.

M. Brasseur ne votera pas les conclusions du rapport. On a l'air de trancher un problème qui est purement financier.

M. Merlin fait préciser à l'article 2 qu'il s'agit du personnel purement permanent.

(Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.)

Nomination de
rapporteurs.

La Commission désigne:

M. Coucoureux comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher à la commune de Lille (canton de Lille-sud-ouest, arrondissement de Lille) certaines parcelles de terrains appartenant à la commune de Loos (canton d'Haubourdin, arrondissement de Lille, département du Nord) n° 119, 1937.

M. Coucoureux comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à la délimitation définitive de la part revenant à la commune de Bauwin (Nord), du territoire de l'ancien Marais dit "Flot de Wingles" n° 187, 1937;

M. Millès-Lacroix comme rapporteur du projet de loi adopté par

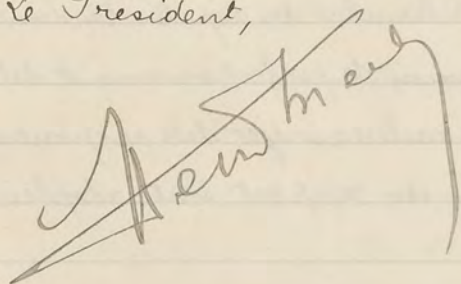
la Chambre des députés, tendant à ériger en commune distincte la section de Costaros qui dépend actuellement de la commune de Cayres (département de la Haute-Loire) n° 201, 1937;

M. Brasseur comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher le château de Vincennes au territoire de la commune de Vincennes (département de la Seine) n° 202

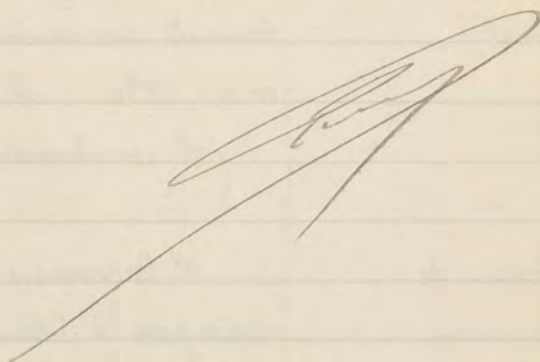
M. Monsservin comme rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, tendant à compléter l'article 2 du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures, n° 213, 1937).

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,



Le Secrétaire



13^e séance
mercredi 26 mai 1937.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Commune de Cayres.

M. Millies Lacroix donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à ériger en commune distincte la section de Costaros qui dépend actuellement de la commune de Cayres (département de la Haute-Loire) n. 201, 1937.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Commission de perfectionnement de l'outillage national

M. Merlin donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés tendant à créer dans les départements une commission de perfectionnement de l'outillage national n. 855, 1936. Il conclut au rejet de la proposition.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Château de Vincennes.

M. Braneau donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à rattacher le château de Vincennes au territoire de la commune de Vincennes, département de la Seine, n. 202, 1937.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Sépultures

M. Monseron donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, tendant à compléter l'article 2 du décret du 23 prairial an XI sur les sépultures n. 213, 1937.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Amnistie

M. Louis Linger donne lecture de l'article 5 du projet de loi adopté par

la Chambre des députés portant amnistie n°46, 1937. Il s'agit de fonctionnaires frappés de peines disciplinaires.

(La Commission décide de ne pas adopter cet article et charge M. Louis Linger d'intervenir en ce sens.)

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,

et
Le Secrétaire

Handwritten signature of the President

Handwritten signature of the Secretary

14^e séance
mardi 8 juin 1937

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

9 sénateurs sont présents.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Jean Payra.

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne :

M. Queuille comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à la ratification du décret du 7 septembre 1936 relatif aux travaux contre le chômage intéressant plusieurs collectivités n° 285, 1937.

et M. J. P. Rambaud comme rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier l'article premier de la loi du 12 décembre 1934, établissant de nouvelles règles pour l'attribution de la médaille d'honneur spéciale des sapeurs-pompiers communaux et créant de nouveaux échelons de cette médaille, n° 286, 1937.

Adoption d'un
rapport.

M. Coucoureux donne connaissance d'un rapport sur la proposition de loi de MM. Camboulives, Lavergne et Loubat, tendant à diviser en deux communes distinctes la commune d'Ambialet (Tarn), n° 848, 1936.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à trois heures.

Le Président,

Henri Merlin

d. et
Le secrétaire

Laurent Linié

15^e séance
 mardi 6 juillet 1937.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

8 sénateurs sont présents.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Alfred Grand.
 Il salue la mémoire de M. Emile Sari.

Nominations de rapporteurs

La Commission désigne: M. Serlin³ comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à la ratification du décret du 7 septembre 1936 relatif aux travaux contre le chômage intéressant plusieurs collectivités, n° 265, 1937 (en remplacement de M. Queuille);

M. Coucoureux comme rapporteur de la proposition de loi de MM. J. Loubet, Fontanille et Garvigou tendant à diviser en deux communes distinctes la commune de Saint-Félix (Lot) n° 391, 1937.

Médaille des sapeurs
 pompiers

M. le Président donne lecture d'un rapport de M. J. P. Rambaud sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier le premier alinéa de l'article premier de la loi du 12 décembre 1934 établissant de nouvelles règles pour l'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers communaux et créant de nouveaux échelons de cette médaille n° 364, 1936 et 286, 1937.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Réorganisation de la
 police parisienne

La Commission procède à un échange de vues sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés concernant la réorganisation de la police parisienne n° 428, 1937.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Président,

Henri Merlin

Le Secrétaire,

Louis Lucif

16^e séance
jeudi 18 novembre 1937

La séance est ouverte à cinq heures sous la présidence de M. Henri Merlin.
15 sénateurs sont présents.

Bienvenue

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Escande élu membre de la Commission le 6 juillet.

Félicitations

M. Monneroin, vice-président, adresse les félicitations de la Commission à M. Henri Merlin qui a été élu^{1^{er}} président du Sénat le 6 juillet. (Applaudissements.)

M. le Président remercie.

Communication

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme Grand remerciant des condoléances adressées à l'occasion de la mort de M. Alfred Grand.

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne:

M. Louis Linijer comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à la ratification: 1^o du décret du 7 septembre 1936 relatif à la réorganisation de la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes; 2^o du décret du 7 septembre 1936 relatif à la réorganisation du Comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne n. 410, 1937; -

M. Braneau comme rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Sellier relative à la réglementation de l'ouverture des débits de boissons n. 426;

M. Coucoureux comme rapporteur de la proposition de loi de M. Louis Linijer, tendant à rendre aux communes leur liberté en matière de fixation des traitements de leur personnel par l'abrogation du décret loi du 30 octobre 1935 et de l'article 28 de la loi du 13 août 1936, n. 439, 1937.

(La séance est levée à cinq heures trente cinq minutes.)

Le Président,

Henri Merlin

Le Secrétaire,

Louis Linijer

17^e séance
mercredi 1^{er} décembre 1937

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Bienvenue

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Pézères

Travaux intéressant
plusieurs collectivités

M. Merlin donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à la ratification du décret du 7 septembre 1936 relatif aux travaux intéressant plusieurs collectivités n^o 265, 1937.

Après un échange d'observations entre M. Linjér, M. Clamamus et M. Merlin, rapporteur, l'examen des conclusions du rapport est ajourné.

Réglementation des
Halles centrales de
Paris.

La Commission examine les amendements à la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 11 juin 1896, portant réglementation des Halles centrales de Paris, n^o 399, 1935, 546, 107, 1937.

M. Maulion, rapporteur déclare s'être mis d'accord avec la plupart des auteurs d'amendements qui concernent surtout des points de détail.

Il demande à la Commission si elle entend que le contrôleur général des Halles soit le délégué du ministère de l'Intérieur comme elle l'avait décidé, ou du ministère de l'Agriculture comme le propose un amendement.

(Après un échange d'observations, le texte de la Commission est maintenu.)

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne:

M. Turlier comme rapporteur de la proposition de loi adoptée par

par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif au contrôle financier des caisses des écoles, n° 523, 1937.

M. Guérin comme rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Sellier relative : 1° à l'attribution de frais de représentation aux membres des municipalités et d'allocations de vieillesse aux anciens maires ; 2° à la fixation des indemnités légales des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine et à l'attribution d'allocations de vieillesse aux anciens conseillers, n° 528, 1937 ;

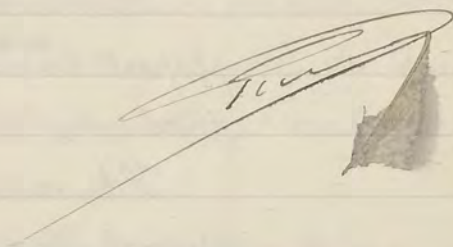
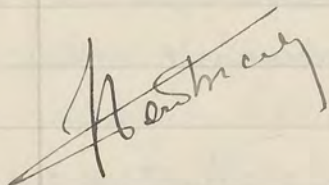
M. Bertrand Carrière comme rapporteur de la proposition de loi de M. Maupoil tendant à accorder certains avantages administratifs aux enfants des Morts pour la France, n° 537, 1937.

M. Louis Linijer comme rapporteur du projet de loi tendant à modifier, en ce qui concerne l'expropriation des immeubles insalubres, les dispositions de l'article 18 quater de la loi du 15 février 1902, modifiée par la loi du 17 juin 1915 et le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux procédures spéciales d'expropriation n° 116, 1937.

La séance est levée à trois heures vingt minutes.

Le Président,

Le Secrétaire



18^e séance
~~mercredi~~ ^{mardi} 14 décembre 1937

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

11 sénateurs sont présents.

Bienvenue

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Després élu membre de la Commission le 7 décembre.

Règlementation des
Halles centrales de Paris.

M. Maulion, rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 11 juin 1896 portant réglementation des Halles centrales de Paris n° 399, 1935, 546, 107, 1937, annonce qu'il s'est mis d'accord avec M. Beaumont rapporteur pour avis de la Commission de l'agriculture et avec les expéditeurs. Il donne lecture d'un nouveau texte instituant un comité permanent de contrôle des Halles centrales qui se réunirait au moins tous les quinze jours.

M. Fiancette n'a pas confiance en un comité.

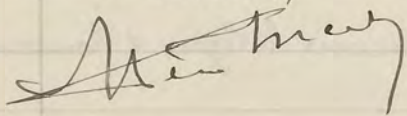
M. Clamamus se demande si les intérêts des producteurs et des consommateurs seront respectés.

M. Fiancette demande à la Commission de rechercher une solution simple.

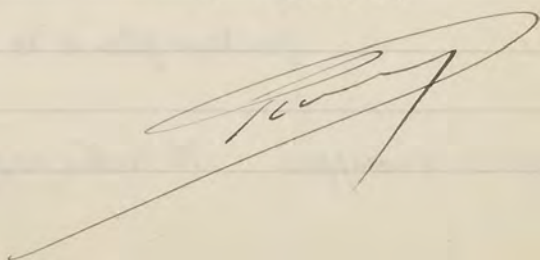
M. Maulion, rapporteur, répond à ces objections
(Le nouveau texte présenté par M. Maulion, mis aux voix, est adopté.)

(La séance est levée à trois heures trente cinq minutes.)

Le Président,



Le Secrétaire



19^e séance
mercredi 22 décembre 1937.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

13 sénateurs sont présents.

Amendements à la
loi de finances

M. Brasseur donne lecture d'un amendement qu'il propose à la loi de finances article 43 quater B: "La loi du 7 avril 1937 est complétée ainsi qu'il suit: Les conseils généraux pourront prendre en charge au budget départemental tout ou partie de la contribution communale aux dépenses d'assistance."

MM. Linger, Gadaud, Brasseur, Escande, Henry Haye échangent des observations sur cet amendement.

M. Millies-Lacroix propose un article 36 quater dévisé: "Par dérogation à l'article 137 de la loi du 5 avril 1884 modifié par l'article 2 de la loi du 13 août 1926, sont exécutoires sur l'attribution du préfet b. de délibérations du conseil municipal prises avant le 1^{er} janvier 1939 portant augmentation des taxes d'octroi excédant le maximum fixé par le tarif général, sans que cette augmentation puisse toutefois dépasser ce maximum de 50 p. 100."

Les ministres des finances et de l'intérieur, le président de la commission des finances acceptent cet amendement.

M. Millies-Lacroix expose à la Commission les résultats d'une étude qu'il a faite sur le fonds commun, étude dont l'avait chargé le groupe des sénateurs maires.

MM. Gadaud, Henry Haye et Burlier échangent des observations à ce sujet, sur la situation financière des communes.

Communication

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Duclaux-Montéuil qui voudrait voir supprimer l'interdiction aux parlementaires maires pendant plus de 30 ans, de recevoir la Légion d'honneur.

Adoption d'un rapport.

M. Merlin, rapporteur, rappelle qu'à la séance du 1^{er} décembre, la

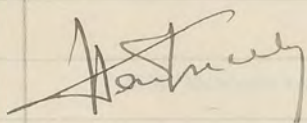
49

Commission avait ajourné les conclusions de son rapport sur le projet
de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à la ratification du décret
du 7 septembre 1936, relatif aux travaux contre le chômage intéressant
plusieurs collectivités, n° 265, 1937

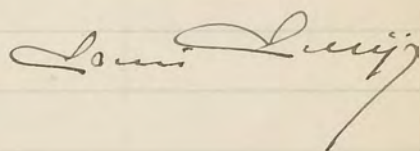
M. Linijer, Henry Hays et Millies-Lacroix présentent des objections
(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

(La séance est levée à quatre heures quinze minutes.)

Le Président,



Le Secrétaire,



COMMISSION de l'Administration générale, départementale
et communale.

(Nommée le 25 janvier 1938.)

(36 membres.)

Président :

M. Henri MERLIN.

Vice-Présidents :

MM. MONSSERVIN, MAULION.

Secrétaires :

MM. Louis LINYER, J. P. RAMBAUD.

Membres :

MM.	MM.
BETOULLE.	GARRIGOU.
BLANC.	GUÉRIN.
BRASSEAU.	LEBOEUF.
CARRÉ-BONVALET.	Firmin LEGUET.
Bertrand CARRÈRE.	Eugène MILLIÈS-LACROIX.
Alphonse CHAUTEMPS.	MIROUEL.
René CONVERSE.	de MONTI DE REZÉ.
COUCOUREUX.	Camille REBOUL.
DEMELLIER.	des ROTOIRS. m. a' Paris le 5 janvier 1939.
DESPRÈS.	Henri SELLIER.
DUCLAUX-MONTEIL.	SERLIN.
ESCANDE	SIGRIST.
FIANCETTE.	TURLIER.
FLAYELLE. m. a' Paris 7 déc. 1938.	Georges ULMO.
Paul FLEUROT.	VILLAUT-DUCHESNOIS.
GADAUD.	

Année 1938

1^{re} séance

mercredi 26 janvier 1938.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Blanc, président d'âge, assisté de M. Converset, secrétaire d'âge.
Excusés : MM. Monneroin et Villault-Duchesnois.
23 sénateurs sont présents.

Election du Bureau. Par acclamation, la Commission réélit son bureau composé de la façon suivante :

Président : M. Henri Merlin,

Vice-présidents : MM. Monneroin et Maulion,

Secrétaires : MM. Louis Liniger et J. P. Rambaud.

M. Henri Merlin, président, prend place au fauteuil.

M. le Président remercie ses collègues

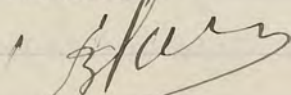
Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission : MM. Henri Sellier, Leguet, Sigrist, Converset et Ulmo.

Il salue la mémoire de M. Coynard.

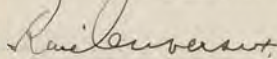
La Commission règle son ordre du jour. Elle décide de tenir sa prochaine séance mercredi 2 février à trois heures.

La séance est levée à trois heures trente cinq minutes.

2
Le Président



Le Secrétaire,



2^e séance

mercredi 2 février 1938

La séance est ouverte à trois heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

17 sénateurs sont présents.

M. le Président communique un vœu du conseil général de la Seine.

Modification du
décret loi de 1852

M. des Rotours donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés abrogeant les paragraphes 18 et 19 de l'article 5 du décret loi du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative n° 105, 1937. Il demande à la Commission de ne pas adopter le projet de loi.

M. Reboul demande que l'on affirme à nouveau le droit des préfets.

M. Millès-Lacroix appuie les observations du rapporteur.

(Les conclusions du rapport mises aux voix, sont adoptées.)

Nominations de
rapporteurs

La Commission désigne:

M. Leguet comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à rattacher au canton de Cambrai-est la commune de Serenvillers qui fait actuellement partie du canton de Carnières (département du Nord) n° 616, 1937; -

M. Monserwin, comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher la commune de Bardigues, qui dépend actuellement du canton de Lavit, au canton d'Auvillar (Tarn-et-Garonne), n° 617, 1937; -

M. Serlin comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher à la commune de Mauves (département de l'Ardèche) la section dite des Pierrelles appartenant actuellement à la commune de la Roche-de-Glun (département de la Drôme), n° 629; -

M. des Rotours comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à ériger en commune distincte la section de la plage

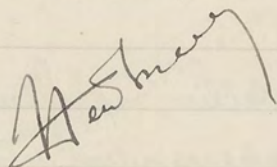
d'Equihen, qui dépend actuellement de la commune d'Outreau (département du Pas-de-Calais) n° 630, 1937; -

M. Millès-Lacroix comme rapporteur de la proposition de loi adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des députés, tendant à modifier l'article 35 de la loi du 5 avril 1884, n° 8, 1938.

La Commission règle son ordre du jour. Elle fixe sa prochaine séance au mercredi 9 février.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,



Le Secrétaire



3^e séance

mercredi 9 février 1938.

La séance est ouverte à trois heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

17 sénateurs sont présents.

Communication

M. le Président communique une lettre de M. Birard, président du conseil d'administration, Ronieu et Siegfried membres du Comité de direction de l'Ecole libre des Sciences politiques, sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés autorisant la création d'une Ecole nationale d'administration relevant directement du ministère de l'Education nationale, n° 25, 1938.

Proposition de loi réglementant l'affichage électoral.

M. Henri Sellier, rapporteur, rappelle l'économie générale de la proposition de loi de M. Auguste Moreniet tendant à modifier la loi du 20 mars 1914, réglementant l'affichage électoral, n° 275, 1935.

M. J. P. Rambaud préférerait voir réglementer les déclarations de candidature

M. des Rotours estime que pour la tranquillité des communes la déclaration de candidature présente des inconvénients.

(Après un échange d'observations, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance afin que M. Henri Sellier puisse présenter un texte.)

Proposition de loi sur les commissions paritaires

Pour la proposition de loi de M. Louis Gros tendant à la création de commissions paritaires départementales, chargées d'assurer au personnel des communes des salaires en rapport avec les nécessités de la vie, n° 19 et 191 1937, M. Couvroux, rapporteur se déclare presque d'accord avec le texte suggéré par M. Henri Sellier.

Après un échange d'observation, la suite de la discussion est

renvoyée à une autre séance afin que M. Courcouer, rapporteur puisse présenter un texte.)

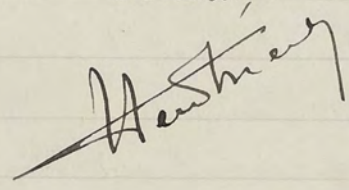
Modification de la loi
de 1884.

M. Millies-Lacroix donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des députés, tendant à modifier l'article 35 de la loi du 5 avril 1884, n° 8, 1938.

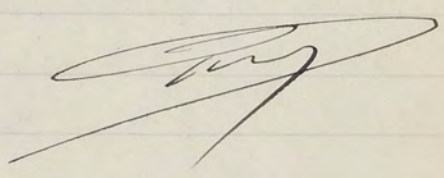
(Après un échange d'observations entre MM. des Rotours, Paul Fleuriot et le rapporteur, les conclusions du rapport sont adoptées.)

(La séance est levée à quatre heures et demie.)

Le Président,



Le Secrétaire,



4^e séance

mercredi 16 février 1938

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

17 sénateurs sont présents.

Aménagement de la
région parisienne

M. Louis Linyer donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à la ratification : 1^o du décret du 7 septembre 1936 relatif à la réorganisation de la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes ; 2^o du décret du 7 septembre 1936 relatif à la réorganisation du Comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne n^o 410, 1937.

A la demande de M. Paul Fleurot, M. Linyer, rapporteur précise que le comité s'est réuni il y a un mois.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Commune de Maunes
(Ardèche)

M. Merlin donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à rattacher à la commune de Maunes (département de l'Ardèche) la section dite des Pierrelles appartenant actuellement à la commune de La Roche-de-Glun (département de la Drôme) n^o 629, 1937.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Commune de Serranoillers
(Nord)

M. Leguet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher au canton de Cambrai en la commune de Serranoillers qui fait actuellement partie du canton de Carnières (département du Nord) n^o 616, 1937.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à trois heures et demie.
Le Président,

Henri Merlin

Le Secrétaire

Louis Linyer

5^e séance

mercredi 2 mars 1938.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de
M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents

Commune de Loos.

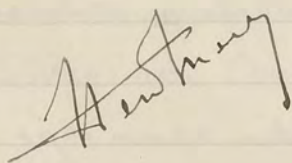
M. Coucoureux donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher à la commune de Lille (canton de Lille-sud-ouest, arrondissement de Lille) certaines parcelles de terrains appartenant à la commune de Loos (canton d'Haubourdin, arrondissement de Lille, département du Nord) n° 119, 1937.
(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Abrogation du décret loi
du 30 octobre 1935

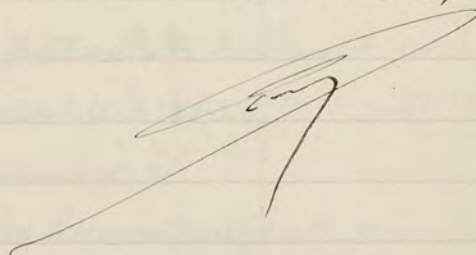
M. Turlier donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation du décret loi du 30 octobre 1935 relatif au contrôle financier des caisses des écoles n° 523, 1937.
(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,



Le Secrétaire,



6^e séance

mercredi 9 mars 1938

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

18 sénateurs sont présents.

Commissions paritaires

M. Coucoureux, rapporteur, rappelle qu'il a déposé un rapport sur la proposition de loi de M. Louis Gros tendant à la création de commissions paritaires départementales, chargées d'assurer au personnel des communes des salaires en rapport avec les nécessités de la vie n^o 19 et 191, 1937. Ce rapport s'est heurté à des objections de la Commission des finances, du ministre des finances, des secrétaires de mairies instituteurs et du personnel des colonies.

La Commission examine un contre-projet de M. Henri Sellier.

M. Henri Sellier expose qu'il a cherché à concilier les préoccupations du personnel, celles de la Commission et celles du groupe des sénateurs maires. Il a considéré comme désirable d'exclure les communes qui, à proprement parler, n'ont pas de personnel, car ce serait fâcheux de faire fixer des règles de rémunération d'agents qui ne sont pas des fonctionnaires.

La Commission examine ensuite les articles.

L'article 1^{er} du contre-projet de M. Henri Sellier est adopté.

A l'article 2, après un échange d'observations la Commission adopte la rédaction suivante:

"La commission consultative a pour objet d'étudier toutes les questions intéressant les traitements du personnel communal."

"Elle se réunit sur convocation du préfet au moins une fois par an."

Après un échange d'observations entre MM. Mouservoin, Brasseur, J. P. Rambaud, Escande, le Président, Henri Sellier et Coucoureux, rapporteur, la Commission adopte le principe d'une commission comprenant les représentants du personnel dont le conseil municipal

est composé d'au moins 21 membres présidée par le préfet ou son délégué comprenant au minimum trois maires.

La Commission reprend ensuite la disposition figurant au rapport de M. ^{Coucoureux} ~~Monnerot~~: "Ne pourront être électeurs et éligibles aux commissions paritaires que les ^{employés et} ouvriers en fonctions dans le département depuis un an au moins et dont l'emploi permanent constitue la principale occupation."

(La Commission charge ensuite M. Coucoureux, rapporteur de lui présenter un nouveau texte à la prochaine séance pour mise au point.)

Communication

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. René Failliot, président du Conseil municipal de Paris demandant une modification des décrets du 7 septembre 1936 relatifs à la réorganisation de la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes, projet n° 410, 1937.

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne:

M. Garrigou comme rapporteur, pour avis, du projet de loi adopté par la Chambre des députés, autorisant la création d'une école nationale d'administration relevant directement du Ministère de l'Education nationale, n° 25, 1938;

M. Paul Fleuriot comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher au canton de Beaune-Nord la commune de Bouilland qui dépend actuellement du canton de Bligny-sur-Ouche (département de la Côte-d'Or), n° 61, 1938.

La séance est levée à quatre heures quarante minutes.

Le Président,

Le Secrétaire,

Antoine

R. J.

7^e séance

mercredi 16 mars 1938

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

15 sénateurs sont présents

Excuse: M. Guérin.

Commissions
paritaires

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Fédération générale des personnels des services publics et des services de santé.

M. Coucoureux rapporteur communique le texte du projet tel qu'il résulte des délibérations de la Commission, à la dernière séance n^o 749, 1936, 19 et 191, 1937.

A la demande de M. Millies-Lacroix M. Coucoureux précise que dans les départements où il y aura moins de 3 communes d'une catégorie les membres de la Commission seront pris parmi les maires ou adjoints.

(Le texte ainsi amendé est adopté.)

La Commission règle ensuite son ordre du jour.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président

Henri Merlin

Le

Le Secrétaire

Louis Livi

8^e séance

mercredi 23 mars 1938.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Morlin.

16 sénateurs sont présents. Excusé: M. Louis Linjier.

Frais de représentation
aux municipalités

M. Guérin expose l'économie générale de la proposition de loi de M. Henri Sellier relative: 1^o à l'attribution de frais de représentation aux membres des municipalités, et d'allocations de vieillesse aux anciens maires; 2^o à la fixation des indemnités légales des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine, et à l'attribution d'allocations de vieillesse aux anciens conseillers n^o 528, 1937.

M. Henri Sellier précise qu'il s'agit de régulariser une situation de fait. On prendrait pour bases d'appréciation: la population, la situation budgétaire et la valeur du centime additionnel.

(Après un échange d'observations entre MM. Escande, Serlin, Paul Fleuriot, Guérin, rapporteur et le Président, la Commission décide d'entendre M. le ministre de l'intérieur.)

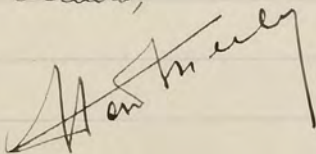
Commune de Bouilland

M. Paul Fleuriot rapporteur donne connaissance d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à rattacher au canton de Beaune-Nord la commune de Bouilland qui dépend actuellement du canton de Bligny-sur-Ouche (département de la Côte-d'Or) n^o 61, 1938.

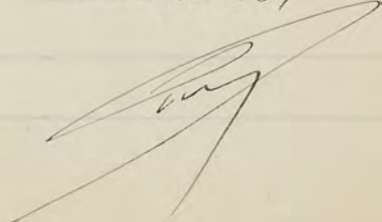
(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,



Le Secrétaire,



9^e séance

mercredi 30 mars 1938

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

15 sénateurs sont présents.

Expropriation des
immeubles insalubres.

M. Linijer donne lecture d'un rapport sur le projet de loi tendant à modifier, en ce qui concerne l'expropriation des immeubles insalubres, les dispositions de l'article 18 quater de la loi du 15 février 1902, modifiée par la loi du 17 juin 1915 et le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux procédures spéciales d'expropriation n° 16, 1937.

(Après un échange d'observations entre MM. Paul Fleurot, de Monti de Rezé, le Président et Linijer, rapporteur, les conclusions du rapport sont adoptées.)

(La séance est levée à quatre heures.)

Le Président,

Henri Merlin

Le Secrétaire,

Louis Linijer

10^e séance

mercredi 6 avril 1938

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

13 sénateurs sont présents.

Débits de boissons

M. Brasseur donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi de M. Henri Sellier et de plusieurs de ses collègues relative à la réglementation de l'ouverture de débits de boissons, n° 426, 1937.

(La Commission décide d'examiner les articles à la prochaine séance.)

Commune de Saint-Félix (Lot)

M. Coucoureux donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi de MM. J. Loubet, Fontanille et Garrigou tendant à diviser en deux communes distinctes la commune de Saint-Félix (Lot) n° 391, 1937.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Nomination d'un rapporteur

La Commission désigne M. Paul Fleuret comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher à la commune de Joursainville (canton de Joncre) une partie du territoire de la commune de Fontenay-en-Parisis (canton d'Ecouen, département de Seine-et-Oise) n° 204, 1938.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,

A. Authier

Le secrétaire

Louis Lenoir

11^e séance

mercredi 13 avril 1938

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

10 sénateurs sont présents.

Débits de boissons

La Commission ajourne l'examen des articles de la proposition de loi de M. Henri Sellier relative à la réglementation de l'ouverture de débits de boissons, n° 426, 1937

Section de Plan-de-Cugues

M. J. P. Rambaud donne connaissance d'un rapport sur la proposition de loi de M. Schrameck tendant à modifier la loi du 23 février 1937 érigeant en commune distincte la section de Plan-de-Cugues qui dépendait de la commune d'Allauch (Bouches-du-Rhône) n° 170, 1938.
(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Commission supérieure de la défense passive

M. le Président rappelle que le décret du 2 avril 1938 (Journal officiel du 3 avril 1938) réorganisant la Commission supérieure de la défense passive dispose dans son article 3 que cette commission comprend ... un membre délégué par la Commission de l'administration générale du Sénat.

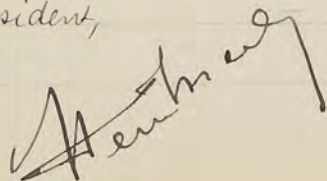
La Commission désigne M. J. P. Rambaud.

Nomination d'un rapporteur

La Commission désigne M. Firmin Leguet comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à rattacher au canton de Sancoins (département du Cher) la commune de Chaumont qui appartient actuellement au canton de Charenton n° 236, 1938.

(La séance est levée à trois heures et demie.)
Le Président,

Le secrétaire,





12^e séance

jeudi 9 juin 1938

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

10 sénateurs sont présents.

Commune de
Bardigues

M. le Président donne lecture d'un rapport de M. Monnerois sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à rattacher la commune de Bardigues qui dépend actuellement du canton de Lavit, au canton d'Auvillar (Tarn-et-Garonne.)
(Les conclusions du rapport sont adoptées.) n. 617, 1937

Communications

M. le Président communique des lettres de protestations du syndicat des employés communaux.

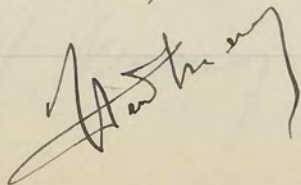
La Commission procède à un échange d'observations sur le projet de loi tendant à la réforme de la fiscalité locale et à l'allègement des budgets départementaux et communaux. (Chambre des députés n. 4113) qui a été déposé à la Chambre des députés le 31 mai.
Lecture est donnée d'une lettre de M. Millies-Lacroix.

M. le Président expose que des communes du département de la Marne sont soumises à des exercices de tir plusieurs jours par semaine.

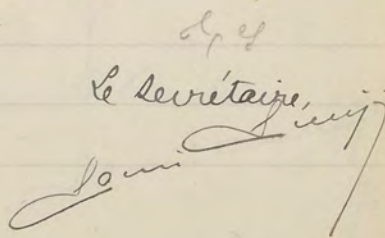
(La Commission autorise M. le Président à écrire une lettre à M. le ministre de la guerre pour protester contre ce fait.)

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Président,



Le Secrétaire,



13^e séance

mercredi 15 juin 1938

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

15 sénateurs sont présents

Débats de boissons.

M. le Président rappelle que la Commission doit commencer l'examen des articles de la proposition de loi de M. Henri Sellier relative à la réglementation de l'ouverture des débits de boissons n° 426, 1937. Un nouveau texte présenté par M. Brasseur rapporteur a été distribué à chacun des membres de la Commission.

M. Guérin voudrait, avant de commencer la discussion, connaître les observations du ministre de l'Intérieur sur cette rédaction.

(Après un échange d'observations, la Commission décide de demander l'avis de M. le ministre de l'Intérieur sur la nouvelle rédaction présentée par M. Brasseur.)

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,

Henri Merlin

Le Secrétaire,

Henri Dujardin

14^e séance

mercredi 14 décembre 1938.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de
M. Monseron, vice-président

15 sénateurs sont présents.

M. Monseron, vice-président excuse M. le président Henri
Merlin empêché d'assister à la séance par une indisposition.

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne:

M. Paul Fleuret comme rapporteur du projet de loi adopté par la
Chambre des députés, tendant à autoriser certaines catégories de
fonctionnaires et agents publics à s'armer à raison de leurs
fonctions, n° 299, 1938 ;

M. Henri Sellier comme rapporteur de la proposition de loi adoptée
par la Chambre des députés, tendant à modifier la loi du 8 avril
1935 relative à l'organisation des mesures de protection et de sauve-
garde de la population civile, n° 357, 1938.

La Commission procède à un échange de vues sur les répercus-
sions des décrets-lois en ce qui concerne l'arrêt des grands travaux
dans les communes.

M. Millès-Lacroix prie que la circulaire du ministère des finances
vient d'être publiée au Journal officiel du 10 décembre 1938.

La Commission décide d'examiner cette circulaire à la prochaine
séance.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,

H. Monseron

Le Secrétaire

Lami Lami

15^e séance

mercredi 21 décembre 1938.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Monneroin, vice président.

13 sénateurs sont présents.

Nomination de rapporteurs.

La Commission désigne:

M. Coucqueroux comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à modifier et compléter l'article 88 de la loi du 5 avril 1884 par l'insertion de dispositions nouvelles relatives à la stabilité des agents, employés et ouvriers municipaux n° 386, 1938.

M. Linger comme rapporteur de la proposition de loi de M. Brasseur portant obligation pour les entreprises de distribution d'eau d'assurer le service public sur le parcours des canalisations leur appartenant - n° 401, 1938.

M. Monneroin comme rapporteur (en remplacement de M. Gallot) du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à ériger en commune distincte le hameau de San-Gasino-di-Fiumorbo, dépendant de la commune d'Isolaccio (Corse) n° 195 et 353, 1936.

Circulaire sur l'application du décret-loi concernant les grands travaux

La Commission examine ensuite la circulaire relative à l'application du décret du 12 novembre 1938 portant révision des programmes de travaux publics, parue au Journal officiel du 10 décembre 1938 page 13.855.

M. Brasseur estime qu'un texte ne vaut que par l'application. Il faudrait connaître l'opinion du ministre.

M. Bevoelle dit que le groupe des sénateurs maires a entendu hier deux fonctionnaires l'un du ministère des finances, l'autre du ministère de l'intérieur représentant la caisse des communes qui ont répondu aux questions posées à ce sujet. Les dérogations joueront dans un esprit assez large et assez rapide. On peut essayer de trouver un

modus vivendi qui permettra aux administrations communales et départementales de poursuivre les travaux entrepris.

Après un échange d'observations, la Commission décide d'entendre ces fonctionnaires au mois de janvier.

Débit de boissons

M. Brasseur dit que les ministres des finances et du commerce soulèvent des objections à la proposition de loi de M. Henri Sellier relative à la réglementation de l'ouverture des débits de boissons n° 426, 1937. Il propose à la Commission de demander à ces ministres une note à ce sujet. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,

J. Monssery

Le Secrétaire,

Lami Dini

**COMMISSION de l'Administration générale, départementale
et communale.**

(Nommée le 27 janvier 1939.)

(36 membres.)

Président :

M. Henri MERLIN.

Vice-Présidents :

MM. MONSSERVIN, MAULION.

Secrétaires :

MM. Louis LINYER, J. P. RAMBAUD.

Membres :

MM.	MM.
Henri ALHÉRITIÈRE.	GARRIGOU.
Joseph ANTIER.	GUÉRIN.
BETOULLE.	Pierre LAUTIER.
BLANC.	LEBOEUF.
BRASSEAU.	Firmin LEGUET.
CARRÉ-BONVALET.	Jean MÉDECIN.
Bertrand CARRÈRE.	Eugène MILLIÈS-LACROIX.
CAUTRU.	MIROUEL.
Alphonse CHAUTEMPS.	OSTERMANN.
COUCOUREUX.	des ROTOIRS.
DEMELLIER.	Félix ROZIER.
ESCANDE.	Henri SELLIER.
FIANCETTE.	SERLIN.
Paul FLEUROT.	TURLIER.
Albert FOUILLOUX.	VILLAUT-DUCHESNOIS.
GADAUD.	

75

Année 1939

1^{re} séance

mercredi 1^{er} février 1939

La séance est ouverte à trois heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin, président d'âge, assisté de M. Jean Médecin, secrétaire d'âge.

27 sénateurs sont présents.

Election du
bureau.

Par acclamations, la Commission réélit son bureau:

Président: M. Henri Merlin,

Vice-présidents: MM. Monseron et Maulion,

Secrétaires: MM. Louis Linjér et J. P. Rambaud.

M. Henri Merlin, président, remercie ses collègues.

Il prononce l'éloge funèbre de MM. Flayelle et Camille Reboul.
Il envoie le salut de la Commission à M. Duclaux-Monteil qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de sénateur.

M. le Président souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission: MM. Alhéritière, Antier, Cautru, Albert Fouilloux, Pierre Lantier, Jean Médecin, Ostermann et Félix Rozier.

La séance est levée à trois heures quarante cinq minutes.

Le Président,

Le Secrétaire,

2^e séance

mercredi 8 février 1939.

La séance est ouverte à cinq heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

10 sénateurs sont présents.

M. le Président informe la Commission qu'il a reçu une lettre de M. le ministre de l'intérieur sur la proposition de loi de M. Henri Sellier concernant l'attribution de frais de représentation aux membres des municipalités n° 528, 1937.

Nomination de
rapporteurs.

La Commission désigne:

M. Monserwin comme rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Sellier relative à la composition des conseils généraux, n° 389, 1938;

M. Cautru, comme rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation du décret loi du 8 août 1935 qui a transféré le service d'inspection de la navigation de la préfecture de police à la préfecture de la Seine, n° 38, 1939;

M. Linger, comme rapporteur pour avis de la proposition de loi de M. Braneau tendant à la création d'un privilège pour garantir les sommes dues aux caisses départementales d'aménagement des lotissements définitives constituées en application de la loi du 15 mars 1928, n° 46, 1939.

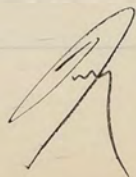
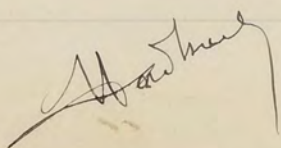
M. Monserwin demande que la proposition de loi de M. Viollette tendant à créer une trésorerie indépendante de celle de l'Etat, aux départements et aux communes, n° 458, 1938.

La Commission règle son ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures quarante cinq minutes.

Le Président,

Le secrétaire,



3^e séance

mercredi 15 février 1939

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Monseron, vice-président.

15 sénateurs sont présents.

Nomination d'un rapporteur.

La Commission désigne M. Brasseur comme rapporteur de la proposition de loi de MM. Join-Lambert et Coucoureux tendant à rendre plus rapide l'avancement des fonctionnaires chargés de famille, n° 35, 1939.

Proposition de M. Louis Gros sur les commissions paritaires

La Commission examine les amendements à la proposition de loi de M. Louis Gros tendant à la création de commissions paritaires départementales chargées d'assurer au personnel des communes des salaires en rapport avec les nécessités de la vie, n° 19, 191, 1937, 174, 1938.

M. Brasseur expose l'économie générale du contre-projet qu'il a présenté avec M. Linjier. Il reprend l'idée admise d'un minimum de salaire de base nécessaire, tandis que le texte de la Commission ne donne rien.

M. Coucoureux, rapporteur, répond que le texte de la Commission conserve législativement la situation.

M. Millès-Lacroix combat le contre-projet. Beaucoup de maires du département de la Seine protestent contre un barème unique. Le statu quo est préférable.

M. Brasseur estime qu'il est nécessaire de reprendre des idées admises par tous les républicains.

M. Coucoureux objecte que le contre-projet est contraire au texte de la Commission. Celle-ci a décidé que les conseils municipaux sont seuls qualifiés pour décider le minimum nécessaire.

M. Betoulle appuie les conclusions de la Commission. Il signale

l'inconvénient du dernier paragraphe de l'article 1^{er} du contre-projet.

M. Albert Fouilloux appuie cette observation. Le Sénat doit respecter l'indépendance des communes rurales.

M. Rozier estime qu'il faut s'en tenir aux décisions des commissions paritaires.

M. Couvroureux demande à la Commission de maintenir son texte.

(Le contre-projet n'est pas adopté.)

M. le Président met en discussion les amendements de M. Serlin.

M. Couvroureux, rapporteur ne s'oppose pas à l'amendement à l'article 3.

M. Serlin dit qu'actuellement le traitement des instituteurs secrétaires de mairie est fixé par le conseil départemental de l'enseignement primaire où il n'y a pas de maire.

M. Betoulle craint que l'on ne prenne plus désormais pour base que le salaire maximum fixé par la commission paritaire.

M. Couvroureux, rapporteur, dit que les instituteurs prétendent que les exigences des conseils départementaux leur ont fait perdre des postes de secrétaires qu'ils auraient eu intérêt à conserver. Les commissions paritaires sont seulement consultatives.

M. Betoulle préfère s'en tenir au texte de la Commission.

M. Millès-Lacroix estime que les instituteurs secrétaires de mairie doivent gagner moins.

M. Couvroureux, rapporteur rappelle que M. Serlin propose de faire fixer ce traitement par des commissions paritaires où les maires seront représentés.
(L'amendement de M. Serlin n'est pas adopté.)

Communication

M. le Président donne lecture d'une lettre que l'Union amicale des maires de la Seine a adressée ^{le 8 février 1939} à M. le ministre des finances pour protester contre le décret du 4 février 1939 qui réduit les charges ressources communales et exonère des charges locales certains contribuables.

La séance est levée à quatre heures.

Le président,

A. Monner

Le secrétaire

4^e séancemercredi 1^{er} mars 1939.

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

15 sénateurs sont présents.

Assainissement des
immeubles

M. Maulion expose l'économie générale de la proposition de loi relative aux attributions des pouvoirs publics en vue d'assurer l'assainissement des immeubles et la reprise de la construction n° 22, 1939, proposition dont il est l'auteur.

M. le Président remercie M. Maulion.

La Commission examinera cette proposition à une prochaine séance.

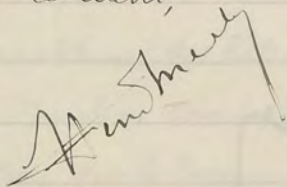
Adoption d'un
projet de loi.

M. des Rotours, rapporteur, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à ériger en commune distincte la section de la plage d'Equihen qui dépend actuellement de la commune d'Outreau (département du Pas-de-Calais) n° 630, 1937

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,



Le Secrétaire



5^e séance

mercredi 15 mars 1939

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Henri Merlin

12 sénateurs sont présents.

Nomination de
rapporteurs

La Commission désigne :

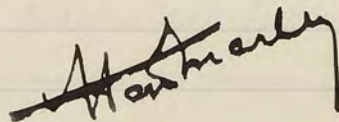
M. Monseron comme rapporteur pour avis de la proposition de loi de M. Maurice Viollette tendant à créer une trésorerie indépendante de celle de l'Etat aux départements et aux communes, n° 458, 1938;

M. Cautru comme rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter la loi du 8 janvier 1905 supprimant l'autorisation nécessaire aux communes et aux établissements publics pour ester en justice, et à subordonner l'exercice des actions judiciaires contre les établissements publics au dépôt d'un mémoire préalable n° 168, 1939;

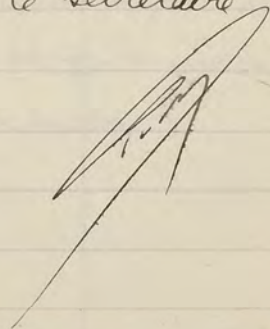
M. Brasseur comme rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à instituer : 1° un statut général des fonctionnaires, 2° un statut des fonctionnaires des administrations centrales et locales n° 191, 1939.

La séance est levée à quatre heures et demie

Le Président



Le Secrétaire



6^e séance

mercredi 29 mars 1939.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Adoption d'un rapport.

M. Firmin Leguet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher au canton de Sancoins (département du Cher) la commune de Chaumont qui appartient actuellement au canton de Charenton, n°236, 1938.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Assainissement des immeubles.

La Commission continue l'examen de la proposition de loi de M. Maulion relative aux attributions des pouvoirs publics en vue d'assurer l'assainissement des immeubles et la reprise de la construction n°22, 1939.

M. Maulion informe ses collègues qu'il a assisté à deux réunions de la Fédération des entrepreneurs de la maçonnerie et de la Fédération des entrepreneurs du béton armé. Il a accompagné une délégation à la présidence du conseil.

Il a présenté des textes susceptibles d'être sanctionnés par des décrets-lois. Il s'agirait d'étendre les bonifications d'intérêts aux capitaux personnels employés par les propriétaires et de récupérer sur l'impôt foncier les réparations ou les améliorations faites par les propriétaires.

Le problème du bâtiment est lié au problème de la natalité.

M. Maulion développe ensuite l'idée d'une allocation logement à condition que le logement remplisse certaines conditions.

Il s'agit d'un problème essentiel où il faut apporter des solutions réalisables et rapides.

M. Gadaud estime que pour lutter contre le taudis, il faut le détruire. C'est une affaire municipale par l'intermédiaire des habitations à bon marché.

Il faut encourager les municipalités à détruire les taudis

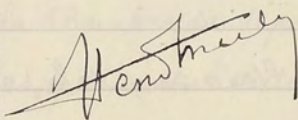
M. Maulion a la même pensée. Dans la reconstruction des îlots insalubres, il faut prévoir le relogement des habitants du quartier suivant les moyens dont ils disposent. Le confort moderne sera plus ou moins développé.

La proposition de loi prévoit une mesure collective et une mesure particulière d'assainissement.

(Après un échange d'observations, la Commission nomme M. Maulion rapporteur.)

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Henri" followed by a stylized flourish.

Le Secrétaire

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of overlapping, sweeping strokes.

7^e séance

mercredi 17 mai 1939.

La séance est ouverte à trois heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

12 sénateurs sont présents.

Adoption d'un projet
d'intérêt local.

M. Henri Merlin, rapporteur, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à rattacher la commune de Challes (canton d'Yvernay) au canton de Poncin (département de l'Ain), n° 309, 1939.

(Les conclusions du rapport sont adoptées.)

Nomination d'un
rapporteur

La Commission désigne M. Merlin comme rapporteur de la proposition de loi de M. Boivin-Champeaux ayant pour objet de soumettre au régime de l'autorisation les étrangers logeurs en garni, n° 331, 1939.

Assainissement des
immeubles.

La Commission continue l'examen de la proposition de loi de M. Maulion relative aux attributions des pouvoirs publics en vue d'assurer l'assainissement des immeubles et la reprise de la construction, n° 22, 1939.

M. Maulion, rapporteur expose l'économie générale du titre premier concernant le casier sanitaire immobilier.

A la demande de M. Rozier, on ajoute les communes classées au point de vue climatique ou touristique.

M. Monneroin dit que la proposition devrait viser toute agglomération de plus de 3.000 habitants.

M. des Rotours trouve qu'il est grave d'empêcher un propriétaire de loger dans une maison insalubre.

M. Maulion, rapporteur répond qu'il s'agit de l'ordre public. Une maison insalubre est un foyer de contagion pour le voisinage.

M. Gadaud estime que la lutte contre le taudis est une affaire communale.

M. Monnerwin dit que l'Etat devrait participer à la dépense.

M. Maulion rapporteur répond que le Conseil d'Etat a décidé que les communes n'avaient pas le droit de se constituer un patrimoine immobilier et qu'elles ne peuvent intervenir que dans des cas exceptionnels.

M. Paul Fleurot fait observer que si on démolit les tau dis, les dispensaires deviendront inutiles.

M. des Rotours demande ce qu'il faut entendre par faute du propriétaire.

M. Fiancette, pour le financement, voudrait le concours tripartite de l'Etat, du département et de la commune.

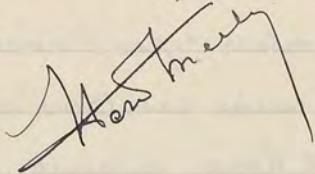
M. Maulion répond que pour un immeuble particulier, l'expropriation ne peut être à la charge de l'Etat.

(Après un échange d'observations, la Commission décide que M. Maulion, rapporteur, étudiera les objections présentées et établira un texte.)

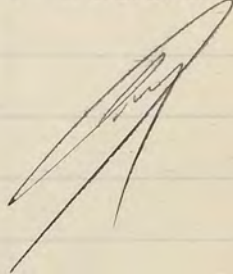
(La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,



Le Secrétaire,



8^e séance

mercredi 21 juin 1939

La séance est ouverte à trois heures et demie sous la présidence de M. Henri Merlin.

6 membres sont présents

Assainissement des
immeubles.

La Commission continue l'examen de la proposition de loi de M. Maulion relative aux attributions des pouvoirs publics en vue d'assurer l'assainissement des immeubles et la reprise de la construction n° 22, 1929.

M. Maulion, rapporteur a rédigé l'article 1^{er} en tenant compte des suggestions de la Commission

Il a reçu les avis des ministères de l'intérieur, de l'économie nationale, de la justice, du travail, de la caisse de garantie des assurances sociales, du sous-comptoir des entrepreneurs

M. Maulion, rapporteur expose l'économie générale du titre II des îlots insalubres et de l'office public d'insalubrité

Lecture est donnée des articles 2 à 6.

La Commission examine le titre III de la reconstruction des îlots insalubres. On reprend la législation des régions libérées sur le emploi.

M. Monservin trouve qu'il serait bon de favoriser le retour aux champs.

M. Maulion, rapporteur, répond qu'on ne peut pas priver une ville de ses habitants. Des terrains ne peuvent pas rester vagues plusieurs années.

M. Monservin estime que des expropriés vont être défavorisés. Comment peut-on admettre que quelqu'un puisse être obligé d'employer l'argent de l'indemnité ?

M. Maulion, rapporteur répond qu'il s'agit d'un intérêt public: la protection de la race. Le droit à l'indemnité peut être délégué.

Le propriétaire d'une indemnité a le droit de la céder.

La Commission examine ensuite les articles 16 a' 18 qui sont un rappel de la législation des régions libérées.

(La suite de l'examen des articles est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à cinq heures

Le Président

~~Asbury~~

Le Secrétaire,

9^e séance

jeudi 22 juin 1939.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

4 sénateurs sont présents.

Assainissement des
immeubles

La Commission poursuit l'examen de la proposition de loi de M. Maulion relative aux attributions des pouvoirs publics en vue d'assurer l'assainissement des immeubles et la reprise de la construction, n° 22, 1939.

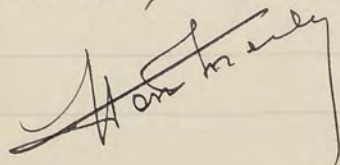
M. Maulion, rapporteur commente et lit successivement : le chapitre II des travaux : effectués par les offices publics d'assainissement, le chapitre III : du sous-comptoir des entrepreneurs ; le chapitre IV des mesures relatives à la rentabilité de la construction et le chapitre V : de la répartition et de l'exécution des travaux et le chapitre VI : mesures transitoires et dispositions générales.

Les articles 19 à 40 sont adoptés successivement après des observations de M. Gadaud sur les articles 29 et 30 (suppression des droits d'octroi sur les matériaux).

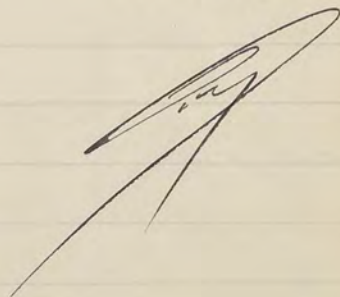
La Commission autorise M. Maulion à déposer son rapport.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,



Le Secrétaire,



10^e séance

jeudi 7 décembre 1939

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

11 sénateurs sont présents.

Excusés : MM. Albert Fouilloux et Millès-Lacroix.

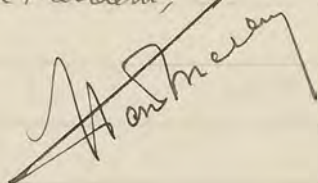
M. le Président expose que sur la suggestion de M. Marchandeau, pourrait être constituée une commission interparlementaire composée d'une délégation de la Commission de l'Administration générale du Sénat, d'une délégation de la Commission de l'Administration générale de la Chambre et du bureau de l'Association générale des maires de France. Cette commission étudierait les conséquences des événements actuels sur l'administration des collectivités locales.

Après un échange d'observations entre MM. Maulion, Monseron, Paul Fleuret, Henri Sellier et le Président, la Commission désigne : MM. Brasseur, Caubrie, Escande, Firmin Leguet, Maulion, Henri Merlin, Monseron, des Rotours, Henri Sellier et Serlin.

La première réunion aura lieu jeudi 14 décembre à ^{neuf} ~~quatre~~ heures et demie.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,



Le Secrétaire,



COMMISSION de l'Administration générale, départementale
et communale.

(Nommée le 23 janvier 1940.)

(36 membres.)

Président :

M. Henri MERLIN.

Vice-Présidents :

MM. MONSSERVIN, MAULION.

Secrétaires :

MM. Louis LINÿER, J. P. RAMBAUD.

Membres :

MM.

Henri ALHÉRITIÈRE.

Joseph ANTIER.

BETOULLE.

BLANC.

BRASSEAU.

CARRÉ-BONVALET.

Bertrand CARRÈRE.

CAUTRU

COUCOUREUX.

DEMELLIER.

ESCANDE.

FIANCETTE.

Paul FLEUROT.

Albert FOUILLOUX.

GADAUD.

GARRIGOU.

MM.

GUÉRIN.

Pierre LAUTIER.

LEBOEUF.

Firmin LEGUET.

Jean MÉDECIN.

Eugène MILLIÈS-LACROIX.

MIROUEL.

OSTERMANN.

des ROTOURS.

Félix ROZIER.

Henri SELLIER.

SERLIN.

TURLIER.

VILLAUT-DUCHESNOIS.

WARUSFEL.

Année 1940

1^{re} séance

mercredi 24 janvier 1940

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Monserwin, président d'âge, assisté de M. Garrigou, secrétaire d'âge.

8 sénateurs sont présents.

Excusés: MM. Henri Merlin et Maulion.

Election des
bureau.

Par acclamations la Commission réélit:

Président: M. Henri Merlin,

Vice-présidents: MM. Monserwin,
Maulion.

Secrétaires: MM. Louis Lingier,
J.-P. Rambaud.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

H. Monserwin

Le Secrétaire,

M. Garrigou

2^e séance

mercredi 31 janvier 1940

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Monserrein, vice-président.

10 sénateurs sont présents.

M. Monserrein, vice-président présente les excuses de M. Henri Merlin, président, retenu dans son département.

Sur la proposition de M. Maulion, la Commission remet à la prochaine séance, une communication de M. le président relative à une réponse à une lettre de M. le ministre de l'intérieur.

La Commission règle son ordre du jour.

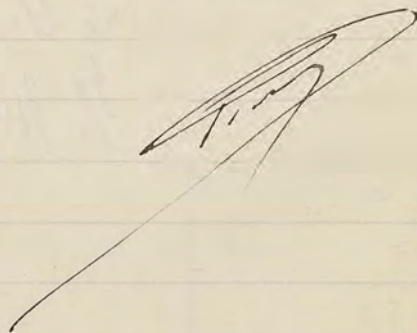
Elle décide de se réunir mercredi 7 février à deux heures et demie.

La séance est levée à deux heures cinquante minutes.

Le Président,

Y. Monserrein

Le Secrétaire,



3^e séance

mercredi 7 février 1940

La séance est ouverte à deux heures et demi sous la présidence de M. Henri Merlin.

11 sénateurs sont présents.

M. le Président, au nom du Bureau, remercie ses collègues, de l'avoir élu en son absence.

Il exprime les regrets que cause le départ de M. Alphonse Chautemps.

Il souhaite la bienvenue à M. Warusfel, nouveau membre de la Commission.

Quand la Commission sera saisie de la réforme de la patente, M. le Président suggère que le projet soit renvoyé à une commission spéciale composée de délégués des commissions des finances, de l'administration générale et du commerce.

Communications

M. Maulion rappelle qu'il a été constitué un groupe composé de membres de la commission de l'administration générale du Sénat, de membres de la commission de l'administration générale de la Chambre et du Bureau de l'Association générale des maires de France pour étudier les conséquences des événements actuels sur l'administration des collectivités locales. Le groupe a désigné une sous-commission qui a préparé ses résolutions.

M. Maulion donne lecture de ce document qui a été communiqué à M. le ministre des finances.

Il est procédé à ce sujet à un échange d'observations entre MM. Serlin, J. P. Rambaud, Fiancette, Brasseur et le Président.

Sur la proposition de M. J. P. Rambaud, la Commission décide que le texte sera communiqué à M. le président du conseil.

M. le Président communique une lettre de la fédération des fonctionnaires départementaux et communaux qui demande à être entendue par la Commission.

M. le Président communique une lettre de M. le ministre de l'intérieur rappelant que le 8 décembre 1939, à la Chambre des députés, M. Marquet a demandé la constitution d'une commission composée de membres des commissions de l'Administration générale des sénat et de la Chambre et du bureau de l'Association générale des maires de France, pour étudier le régime à appliquer pendant les hostilités dans la zone de l'intérieur. Cette commission pourrait comprendre trois membres de la Commission de l'administration générale.

M. Fiancette fait des réserves.

La Commission désigne M. Coucoureux comme rapporteur de la proposition de résolution de M. Coucoureux tendant à l'avance de l'heure légale à partir du mois de février n° 565, 1939.

La séance est levée à trois heures cinquante minutes.

26
Le Président,

Henri Marquet

Le Secrétaire,

[Signature]

4^e séance

mercredi 6 mars 1940.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Linjér.

12 sénateurs sont présents.

Statut des
fonctionnaires

M. Brasseur, rapporteur demande si la Commission entend discuter la proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à instituer : 1° un statut général des fonctionnaires ; 2° un statut des fonctionnaires des administrations centrales et locales, n° 191, 1939.

M. Henri Sellier propose d'ajourner l'examen de la proposition.
(L'examen de la proposition est ajournée.)

Communication

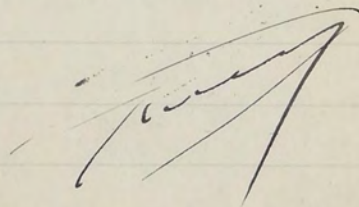
M. le président communique une lettre anonyme envoyée à M. le Président du Sénat relatant des incidents qui se seraient produits au camp de Vaujours.

La Commission décide que cette lettre doit être renvoyée au Gouvernement.

La séance est levée à deux heures cinquante minutes.

L
Le Président,

Le Secrétaire,



5^e séance

mercredi 17 avril 1940

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Merlin.

9 sénateurs sont présents.

Nomination d'un
rapporteur

La Commission désigne : M. Henri Sellier comme rapporteur de la proposition de loi de M. Henri Sellier tendant à rendre obligatoire, dans certaines communes, la création et la tenue d'un registre de la population, n° 62, 1940.

Communications.

M. le Président communique :

une lettre de M. le ministre de l'intérieur relative aux délégués de la Commission chargés de l'étude de la ^{situation} financière des communes,

une lettre du syndicat du personnel communal et départemental demandant certaines mesures pour les traitements des fonctionnaires mobilisés,

une lettre de M. le ministre de l'intérieur répondant à la note transmise relativement au camp de Vaujours.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Président,

Le Secrétaire,